



Invitation | Atelier Thématique
Programme ZERO DECHET PLASTIQUE
Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ?
Enjeux | Témoignages
Visioconférence
#40
Mardi 15 novembre 2022 > 9h à 12h

- ARBE / Claire POULIN
c.poulin@arbe-regionsud.org
- MER TERRE / Isabelle POITOU
isabelle.poitou@mer-terre.org
- REGION / Diane FREQUELIN SANT
dfrequelinsant@maregionsud.fr
- REGION / Mylène RAYNAUD
mlraynaud@maregionsud.fr
- REGION / Arthur DE CAZENOVE
adecazenove@maregionsud.fr

Contexte | Echanges et Débats
Atelier réalisé dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE

Atelier Thématique #40

Comment bien utiliser les **outils régionaux** pour lutter contre ces **pollutions plastiques et les déchets sauvages ?**

Enjeux | **Témoignages**

Mardi 15 Novembre 2022

EMARGEMENT

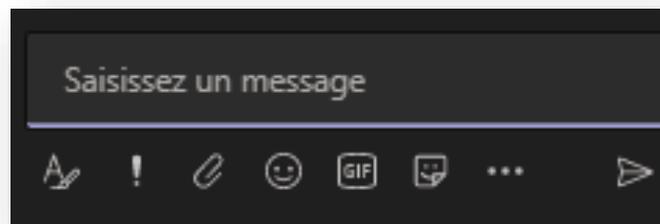


Comment bien utiliser les **outils régionaux** pour lutter contre ces **pollutions plastiques et les déchets sauvages** ?

- Utiliser le « **tchat/fil de discussion** »



- Tous les participants doivent émarger** dans le tchat en précisant leur nom, fonction et structure pour le compte rendu (ex : *Diane FREQUELIN SANT, Chargée de mission, Région SUD*)



Merci de votre compréhension

En cas de problèmes techniques, contacter
nviziale@maregionsud.fr

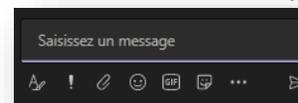
QUESTIONS-RÉPONSES EN VISIOCONFÉRENCE



- Utiliser le « **tchat** » ou **demander la parole**



- Si possible **penser à mettre l'acronyme de votre structure** avant la question, exemple : « HuCA – Comment/pourquoi/... ? »



- Vous pouvez également **transmettre des informations** en lien avec l'atelier avec les participants par exemple en postant un lien internet
- Les animateurs et intervenants répondront à certaines questions directement sur le chat
- Les animateurs suivent en direct le « chat » afin de **poser vos questions aux intervenants**, et ils informent des demandes de prises de parole (main levée)
- Les échanges du « tchat » et les prises de parole permettront de compléter la synthèse de l'atelier

Enfin lorsque vous n'intervenez pas, merci de veiller à éteindre votre micro



Merci de votre participation

Le déroulé de la matinée



9h<9h40

Propos introductifs

- REGION SUD – Arthur de CAZENOVE
- MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER - Bénédicte JENOT
- ADEME – Bernard VIGNE
- REGION SUD – Diane FREQUELIN SANT

9h40<9h50

Enjeux de la pollution plastique en région

- MERTERRE – Isabelle POITOU

9h50<10h20

Outils régionaux

- MERTERRE – Bérengère PATERNOSTRE / Isabelle POITOU
- ARBE – Claire POULIN

10h20<11h20

Témoignages d'acteurs régionaux

- Commune de FRÉJUS – Victor DECUGIS
- EPAGE HuCA – Thomas LACAZE
- MOUTAINS RIDERS – Emilie MAISONNASSE

11h20<11h40

Résultats des quizz

11h40<11h50

Propos conclusifs

Depuis 2020, les Régions assurent la « Coordination des actions en matière d'Économie circulaire »



LOI NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République a transféré la **compétence de la planification des déchets aux Régions et leur a confié la responsabilité d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** à vocation intégratrice (transports, biodiversité, énergie, déchets, agriculture...) et prescriptive

LOI AGEc n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : confère à la Région une nouvelle compétence : **la Région assure la coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire**, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale. Elle définit également les orientations en matière de développement de l'économie circulaire, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale



Propos introductifs



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE « PLAGES SANS DÉCHET PLASTIQUE »

Historique

- **Plan Biodiversité de 2018 – CIMER 2018/2019** - Objectif : aboutir à zéro rejet en mer d'ici 2025
- Concrétisé par le **Plan d'action/ Feuille de route Zéro plastique en mer 2020-2025**
actions réparties en 4 axes :



35

- >**prévention des pollutions plastiques en amont / à terre** (lutte contre les déchets sauvages, suivi des décharges littorales...);
- >**lutte contre les déchets dans les cours d'eau et les réseaux d'eau usées et pluviales** (expérimentation de dispositifs de récupération de déchets dans les réseaux...);
- >**lutte contre les déchets plastiques sur le littoral et en mer** (actions de pêche aux déchets lors des opérations de pêche, appel à projets pour lutter contre les déchets marins dans les Outre-Mer...);
- >**sensibilisation, d'information et d'éducation** (charte «Plages sans déchet plastique», plateforme de sciences participatives pour les acteurs collectant les déchets sauvages...).

Historique

- Alimentent les plans d'actions « déchets marins » des **Documents Stratégiques d'Europe** (2^e cycle DCSMM) 
- Les **programmes de surveillances** des déchets sur les plages, en mer et sur les berges permettront d'évaluer la réduction des déchets dans le milieu marin.
- Traduction des actions des Plans d'action des **Conventions de Mer Régionales** (OSPAR – Barcelone, etc)

La feuille de route et le plan d'actions « 0 déchet plastique en mer » Les actions de sensibilisation, d'information et d'éducation (axe 4)



- Mettre en place une plate-forme de sciences participatives multi-acteurs sur les déchets marins (action 26 de la FdR, action 28 du plan d'actions) : la plateforme a été officiellement lancée le 8 juin 2021, elle a pour but de recenser les actions de collecte de déchets menées par le réseau associatif ainsi que les zones d'accumulation. Réalisée.
- Animer et soutenir le réseau associatif qui intervient dans des actions de sensibilisation sur le terrain, de connaissance et de récupération des déchets marins et aquatiques (action 27 de la FdR, action 29 du plan d'actions) : le MTE soutient par exemple dans ce cadre la mise en place de bacs à rive. Récurrente.
- Mettre en place une charte « Zéro déchet plastique » sur les plages, et étendre son déploiement et son contenu (action 28 de la FdR, action 30 du plan d'actions) : la charte « Des plages sans déchet plastique pour des communes littorales éco-exemplaires » a été lancée en août 2020 et compte à ce jour plus de 60 collectivités signataires. Son socle de déploiement sera élargi aux bassins versants. Réalisée/en cours.
- Sensibiliser le grand public au geste de tri ou à la prévention des déchets sauvages (action 32 de la FdR, action 33 du plan d'actions) : plusieurs campagnes de communication lancées. Récurrente.



La Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et les Documents Stratégiques de Façades (DSF)

2^{ème} cycle de mise en œuvre de la DCSMM

- La **fiche action D10-OE01-AN4** vise à « **sensibiliser, informer et éduquer sur la pollution des océans par les déchets** ».
- Cette action se décline en **3 sous-actions** :
 - « Soutenir et animer le réseau associatif qui intervient sur le terrain pour informer et sensibiliser le grand public et les scolaires à la lutte contre les déchets marins » : *pour rappel, le MTE soutient notamment la mise en place de bacs à rive.*
 - « Déployer la plate-forme de sciences participatives Zéro Déchet Sauvage » : *pour rappel, la plate-forme a pour but de recenser les actions de collecte de déchets menées par le réseau associatif ainsi que les zones d'accumulation.*
 - « Poursuivre le déploiement et renforcer la charte Des plages sans déchet plastique » : *pour rappel, le socle de déploiement de la charte sera élargi aux bassins versants.*

La Charte « Des plages sans déchet plastique pour des communes littorales éco-exemplaires »

- La Charte a été expérimentée en 2019 et déployée en 2020 en collaboration avec l'ANEL, le MTE et l'ADEME
- Aujourd'hui, la Charte « Des plages sans déchet plastique » réunit **79 collectivités territoriales signataires dont 5 EPCI**, englobant les quatre façades de la France métropolitaine (soit 31 collectivités supplémentaires depuis la saison estivale 2021). 52 collectivités territoriales ont également fait part de leur intérêt pour cette initiative.

Présentation de la Charte

- Une articulation autour de **3 axes** :

→ Sensibilisation

→ Prévention

→ Ramassage, nettoyage, collecte et tri



- 15 engagements déclinés en actions concrètes

15 engagements pour des

Plages sans déchet plastique

Trois paliers d'engagement

PALIER 1
5 engagements réalisés

PALIER 2
10 engagements réalisés

PALIER 3
15 engagements réalisés



SENSIBILISATION

- 1 Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages (mégots, emballages, bâtonnets, masques, gants, lingettes et les mouchoirs, etc.) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes.
- 2 Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés (affichage, panneaux, presse locale). Mener une information particulière pour les gants, lingettes et masques à usage unique.
- 3 Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile.
- 4 Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, plaisance, capitainerie, etc.).
- 5 Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique (sacs, pailles, gobelets, couverts, ballons et jouets volants...).



RAMASSAGE, NETTOYAGE, COLLECTE ET TRI

- 11 Promouvoir ou organiser des événements citoyens pour nettoyer une plage (1 personne ramasse un déchet).
- 12 Équiper l'entrée ou la sortie des plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets.
- 13 Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles.
- 14 Pratiquer un nettoyage raisonné (nettoyage manuel sur les plages naturelles, nettoyage mécanique limité aux plages urbaines).
- 15 Former 30% du personnel chargé de l'entretien des plages au nettoyage manuel ou raisonné des plages.



PRÉVENTION

- 6 Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements ou démarches promotionnelles organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique, etc.). Le zéro plastique est une condition d'acceptation des dossiers de demande d'autorisation.
- 7 Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires (gobelets, éco-cup, boîtes à sandwich, etc.).
- 8 Proposer des animations de type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages.
- 9 Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables et qui développent le réemploi des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).
- 10 Promouvoir l'utilisation de matériaux durables (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages comme les restaurants, les mobiliers de plage, les clubs enfants ou sportifs, etc.



SIGNATURE DE LA CHARTE

En signant cette charte, la commune :

- bénéficie d'une valorisation des actions qu'elle met en place en faveur de Plages sans déchet plastique, notamment à travers le portail [Biodiversité.gouv.fr](https://www.biodiversite.gouv.fr), qui a vocation à valoriser les engagements pris par chacun en faveur de la préservation de la biodiversité ;
- autorise le ministère de la Transition écologique à diffuser des informations sur les actions qu'elle met en place dans le cadre de Plages sans déchet plastique afin notamment d'étendre le retour d'expérience à d'autres collectivités ;
- s'engage à communiquer sur la démarche Plages sans déchet plastique au travers des outils de communication dont elle dispose, site internet, bulletin municipal...

Le conseil municipal de la commune de _____ reconnaît et approuve ce qui précède.

Avec notre signature :

- nous adhérons à la charte pour une plage sans déchet plastique ;
- nous nous engageons à mettre en place les indicateurs de suivi et à communiquer les résultats.

Fait à _____ le _____

Signature

Présentation de la Charte

- Une mise en œuvre **progressive** :
→ 3 paliers d'engagements pour une mise en œuvre selon les moyens de chaque commune du littoral

Objectif : Aboutir à la mise en œuvre **complète** des 15 actions

La charte valorise l'engagement de chacun. Elle se décline en trois paliers :

Palier 1 - 5 engagements réalisés
Palier 2 - 10 engagements réalisés
Palier 3 - 15 engagements réalisés

Chacun à son niveau, quel que soit le palier dans lequel il se trouve, contribue à la préservation des plages. Les engagements proposés ne sont pas exhaustifs, il est possible d'en proposer de nouveaux.

Comment s'engager ?

- Signature de la Charte ou signature de l'extrait de délibération de la mairie
- Transmettre l'un des deux documents signés à l'adresse mail :

charte-plastique-plages@developpement-durable.gouv.fr

- La Charte est disponible au lien suivant :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2019.08.05_charte_plagesansdechets.pdf

Présentation des outils : le sharepoint et le kit de communication

La Charte est assortie d'une plateforme d'échange (sharepoint) dédiée

Objectifs : Partager des informations, le kit de communication, les bilans des communes et les bonnes pratiques

Un kit communication est mis à disposition des communes signataires sur la plateforme collaborative

Il contient :

- La Charte et ses engagements
- Une vidéo de présentation
- Des affiches
- Des articles et vidéos sur les communes signataires



Retour sur les éléments de valorisation : articles et vidéos

- <https://www.ecologie.gouv.fr/boite-outils-elus>
- <https://www.ecologie.gouv.fr/plage-sans-plastique-signature-dune-charte-communes-eco-exemplaires>
- <https://biodiversite.gouv.fr/actualite/une-charte-pour-preserver-les-plages-de-la-pollution-par-le-plastique>
- <https://biodiversite.gouv.fr/preserver-la-mer-et-le-littoral-0>
- **Interviews retours d'expériences :**
 - <https://biodiversite.gouv.fr/actualite/regards-croises-sur-la-charte-plages-sans-dechet-plastique>
 - **Vidéos :**
 - Saint-Cyr-sur-Mer : <https://www.youtube.com/watch?v=spP83I3E5PU>
 - Le Havre : <https://www.youtube.com/watch?v=fpBCHAc66Zw>
 - Biarritz : https://www.youtube.com/watch?v=v3RuC_Uhs_M

Animation et synergies avec la charte régionale

- Diffusion et promotion de la charte régionale auprès des communes de la région sud signataires de la charte nationale
- Eviter les doublons: Un interlocuteur et un bilan de mise en œuvre unique pour les communes signataires des deux chartes > réalisé par l'ARBE qui transmet au Ministère
- Participation conjointe ARBE/MTE aux réunions d'informations



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

L'ADEME soutien les collectivités, les entreprises et les associations sur des programmes, études et investissements

LE PLASTIQUE, pour éviter qu'il ne nous échappe... Il faut **le substituer, le capter, le trier, le réincorporer.**

L'économie des matières premières et la valorisation des déchets

bernard.vigne@ademe.fr



La Charte « Plages sans déchet plastique » - MTE (2019)

Sur 15 engagements
possibles

Trois paliers d'engagement

PALIER 1

5 engagements
réalisés

PALIER 2

10 engagements
réalisés

PALIER 3

15 engagements
réalisés

SENSIBILISATION

- 1 Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages (mégots, emballages, bâtonnets, masques, gants, lingettes et les mouchoirs, etc.) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes.
- 2 Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés (affichage, panneaux, presse locale). Mener une information particulière pour les gants, lingettes et masques à usage unique.
- 3 Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile.
- 4 Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, plaisance, capitainerie, etc.).
- 5 Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique (sacs, pailles, gobelets, couverts, ballons et jouets volants...).

PRÉVENTION

- 6 Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements ou démarches promotionnelles organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique, etc.). Le zéro plastique est une condition d'acceptation des dossiers de demande d'autorisation.
- 7 Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires (gobelets, éco-cup, boîtes à sandwich, etc.).
- 8 Proposer des animations de type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages.
- 9 Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables et qui développent le réemploi des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).
- 10 Promouvoir l'utilisation de matériaux durables (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages comme les restaurants, les mobiliers de plage, les clubs enfants ou sportifs, etc.

La Charte « Plages sans déchet plastique » - MTE (2019)



RAMASSAGE, NETTOYAGE, COLLECTE ET TRI

- 11 Promouvoir ou organiser des événements citoyens pour nettoyer une plage (1 personne ramasse un déchet).
- 12 Equiper l'entrée ou la sortie des plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets.
- 13 Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles.
- 14 Pratiquer un nettoyage raisonné (nettoyage manuel sur les plages naturelles, nettoyage mécanique limité aux plages urbaines).
- 15 Former 30% du personnel chargé de l'entretien des plages au nettoyage manuel ou raisonné des plages.

ADEME – Une Animation ARBE commune avec la Charte Régionale « Zéro Déchet Plastique »

Une délibération unique pour les collectivités – Une convergence des objectifs.

Sur 77 Communes littorales concernées 26 sont engagées et 8 sont en cours de signature.



SIGNATURE DE LA CHARTE

En signant cette charte, la commune :

- bénéficie d'une valorisation des actions qu'elle met en place en faveur de **Plages sans déchet plastique**, notamment à travers le portail *Biodiversité.gouv.fr*, qui a vocation à valoriser les engagements pris par chacun en faveur de la préservation de la biodiversité ;
- autorise le ministère de la Transition écologique à diffuser des informations sur les actions qu'elle met en place dans le cadre de **Plages sans déchet plastique** afin notamment d'étendre le retour d'expérience à d'autres collectivités ;
- s'engage à communiquer sur la démarche **Plages sans déchet plastique** au travers des outils de communication dont elle dispose, site internet, bulletin municipal...

Le conseil municipal de la commune de _____ reconnaît et approuve ce qui précède.

Avec notre signature :

- nous adhérons à la charte pour une plage sans déchet plastique ;
- nous nous engageons à mettre en place les indicateurs de suivi et à communiquer les résultats.

Fait à _____ le _____

Signature

Les programmes 2022 et suivants

- **SUBSTITUTION DU PLASTIQUE A USAGE UNIQUE** (Restauration collective, entreprises) - Plan de relance - 400 t/an substituées en région. **Poursuivi en 2023**
- **DEPLOIEMENT DU TRI SELECTIF HORS FOYER** (Espaces publics et établissements recevant du public) – Plan de relance – Opérations traitées au national. **Non poursuivi en en 2023 – CITEO prendra le relais**
- **MODERNISATION DES CENTRES DE TRI EMBALLAGES MENAGERS** (Permettre la collecte élargie des plastiques) - Plan de relance. **Non poursuivi en 2023.**
- **PROGRAMME ORPLAST Incorporation & Préparation** (Pour les plasturgistes et les entreprises qui souhaitent utiliser des matières premières issues du recyclage) - 140 M€ déployés en 2 ans. **Poursuivi en 2023 et deviendra ORMAT avec en plus de matériaux (plastiques, métaux, cartons, textiles)**

(CITEO 2021)-> **National: 69 kg triés /hab** (dont 20 kg métaux, cartons, plastiques). **région: 53,1 kg triés /hab** (dont 15,6 kg)

Programmes nationaux d'innovation FRANCE 2030



- **DEPOLYMERISATION des plastiques** (Chimique et Enzymatique) – volet broyage à venir – Projets minimum 2M€

La mer, le réceptacle de nos déchets.

- **Surfrider (Riverine input, Plastic origin)** – Evaluation de l'impact sur le littoral des déchets provenant des fleuves (fleuve Var). Sensibilisation du grand public, diffusion de films sur l'environnement.

- **La collecte et recyclage filet de pêches usagés sur terre (APAM)**

- **Les filets de pêche en mer** (Travaux menés par CLS filiale du CNES)

REP Engins de pêche prévue pour 2025.

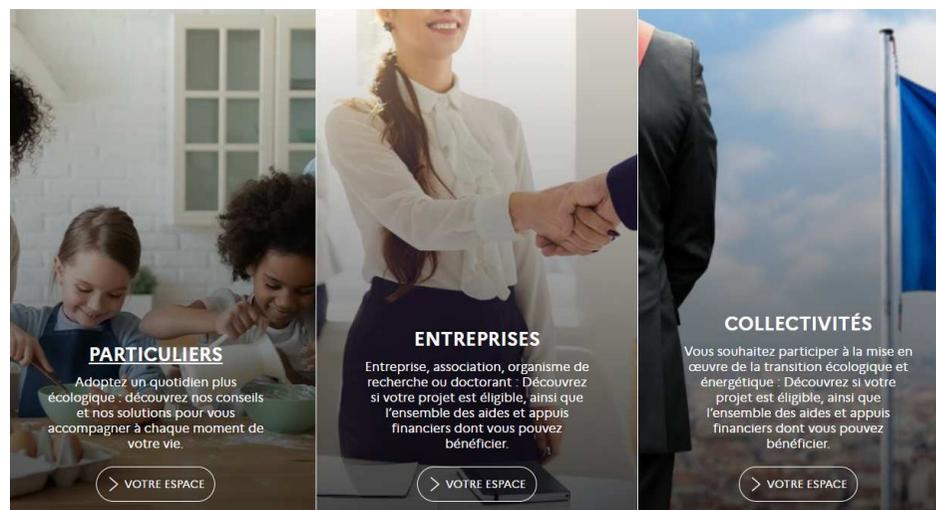
- **L'engagement des territoires**



MERCI DE VOTRE ATTENTION, et pour aller plus loin

Une adresse pour s'informer sur les dispositifs, accéder aux cahiers des charges des aides/AAP et déposer les projets :

la plateforme
**Agir pour la transition
écologique**



www.agirpourlatransition.ademe.fr

PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



**UNE STRATEGIE POUR PRESERVER LA
MEDITERRANEE ET LES MILIEUX NATURELS ET
AQUATIQUES ET LUTTER CONTRE LES
POLLUTIONS PLASTIQUES**



**OBJECTIF
ZÉRO DÉCHET
PLASTIQUE**
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



Programme Zéro déchet plastique en stockage en 2030

Un enjeu de pollution



Déchets à côté des points de collecte



Déchets jetés par les automobilistes



Anciennes décharges



Dépôts sauvages



Déchets évacués dans le pluvial



Matériel de pêche abandonné



Paillages non collectés



Fibres plastiques trop fines pour la filtration en STEP

PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030

2016 : Adoption du **Programme Régional Zéro Déchet Plastique** en décharge en 2030

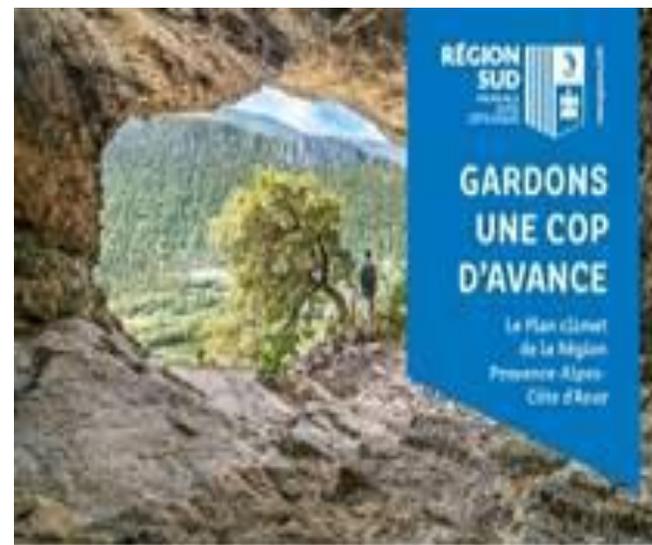
2017 : **Plan Climat, Une COP d'avance** pour préserver les milieux naturels, les ressources et tendre vers une Région neutre en carbone (mesure 60)

2018 : Adoption d'un programme d'actions avec définition d'objectifs de réduction et de valorisation des déchets plastiques en faveur d'une économie circulaire – **Approbation d'une charte d'engagement ZERO DECHET PLASTIQUE**

2019 : **Objectif inscrit dans le SRADDET** (« Zéro déchet plastique en décharge en 2030 »).

2020 : Adoption du cadre d'intervention en matière de Déchet Economie circulaire et des Contrats Objectif Déchet (**Axe 4 : ZPD**)

2021 : le **Plan Climat « Gardons une Cop d'Avance »** (**Action 94 : Amplifier le programme « Zéro déchet plastique »** : 500 signataires de la charte pour protéger et dépolluer les milieux naturels)



AXE 5

Les déchets

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. »
Antoine-Laurent Lavoisier

PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



ReMed
ZÉRO PLASTIQUE

INCITER



INTERDIRE

APPORTER DES SOLUTIONS



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



Volet Economie :



Appel à projet Filidéchet

- 1^{ère} édition en 2012/2013, en partenariat avec l'ADEME
- Action 97 du Plan Climat « Gardons une COP d'avance » : suivre et/ou accompagner des porteurs de projets sur les filières de valorisations des déchets (BTP, textiles, plastiques, CSR, métaux...)
- 19 projets spécifiques aux déchets plastiques entre 2017 et 2020

Appel à projet Vrac et Consigne :

- Action 95 du Plan climat « Gardons une COP d'avance » : soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales ou sectorielles autour du vrac et de la consigne du verre.
- Encourager le développement de la vente en vrac afin de réduire l'utilisation d'emballages à usage unique et favoriser la consigne
- Deux volets :
 - Volet 1 : Soutien aux projets d'études stratégiques territoriales
 - Volet 2 : Soutien aux projets structurants de la filière Vrac et/ou Consigne

➡ **Lancement de l'AAP en 2023**



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



Volet environnemental :



1- une charte Zéro Déchet Plastique :

- ❖ pour inciter les acteurs locaux à s'engager dans une démarche zéro déchet plastique sous forme de plans d'actions : alternatives aux plastiques, recyclage, évitement de toutes pollutions des milieux naturels.
- ❖ Avec un plan d'actions des signataires
- ❖ animée par l'ARBE depuis avril 2019.
- ❖ Engagement des collectivités dans leur Contrats d'objectifs déchets (Axe 4).
- ❖ Signataires : communes intercommunalités, gestionnaires de bassins versants, Parcs naturels régionaux, entreprises, associations œuvrant à la protection de l'environnement, établissements de recherche, d'enseignement, organisateurs de manifestations culturelles et sportives...)



En 2022 : 270 acteurs engagés dans la Charte régionale, soit 50% de l'objectif du Plan climat (500 signataires en 2026).



une charte Zéro Déchet Plastique : une animation région confiée à l'ARBE



Dés 2019, la Région à confier à l'ARBE, l'animation régionale de la charte Zéro Déchet Plastique :

1. Diffusion et promotion en région
2. Réception et analyse des candidatures
3. Conseil aux candidats (conseils individuels en points info conseil, organisations de journées techniques)
4. Evaluation des chartes et de leur plan d'actions (2 ans après signature)
5. Valorisation (cartographie, guide de bonnes pratiques, annuaires des prestataires de solutions, boîte à outils, benchmark, page ressource ZDP sur le site de l'ARBE...)
6. Promotion du dispositif régional à l'échelle nationale et dans d'autres régions (AMORCE, ASTEE, OFB, WWF, TARA, AEAG...)



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



2- Réseau ReMed Zéro Plastique :

- ❖ Depuis 2017, la Région soutient le premier réseau de collecteurs de déchets sauvages ReMed Zéro plastique, piloté par l'association MerTerre.
- ❖ Depuis juin 2019, une plateforme en ligne permet de centraliser des données, de la méthodologie, des calendriers d'opération de nettoyage...
<https://www.remed-zero-plastique.org/>



267 structures membres fédérant les acteurs engagés pour la lutte contre les dépôts sauvages dans les milieux naturels participant ou organisant des journées de sensibilisation, de ramassage et de caractérisation de déchets (dans les Calanques , le long de la Durance, des Sorgues, de l'Argens...).

ReMed
ZÉRO PLASTIQUE

PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



3- Appel à projet ZDP :

Créé en 2017, cet appel à projets a été renouvelé tous les ans jusqu'en 2021. De nombreuses thématiques et problématiques ont été travaillées, adaptées aux différents constats de pollution des milieux naturels et de la mer Méditerranée, des futurs objectifs réglementaires et des actions menées sur le terrain.

147 candidatures ont été réceptionnées à la Région depuis 2017. Cet appel à projets a permis de soutenir **66 structures** (collectivités, associations, gestionnaires de milieux, entreprises...) et **89 projets** pour un montant global de subventions de près de **3 M €**. Les EPCI représentent 27% des lauréats de l'appel à projets. Les associations sont les premières bénéficiaires du soutien régional dans ce cadre, avec un taux de 62%.



Un prochain appel à projet est prévu courant 2023.



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE



Depuis le lancement du Programme régional, une centaine de projets soutenus par la Région, près de 3 M € engagés, de nombreux ateliers thématiques organisés, création d'un réseau fédérant les acteurs investis dans la dépollution des milieux ReMed, dans l'économie circulaire PRECI, parution d'un guide et d'un annuaire pour accompagner l'élaboration de plans d'actions

AXE 2

La mer

AXE 3

La terre

AXE 4

L'énergie

AXE 5

Les déchets

AXE 6

Chez vous,
au quotidien

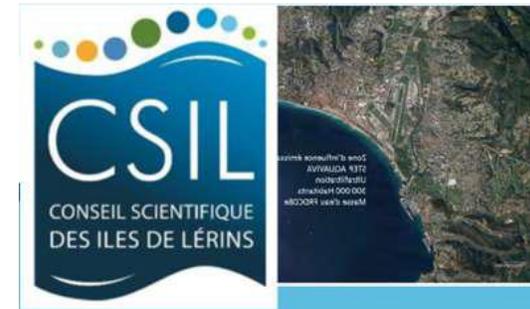
ReMed
ZÉRO PLASTIQUE

Accompagner les initiatives de dépollution

S syndicat mixte du
bassin des sorgues



Piéger les plastiques flottants en
rivière



Des études scientifiques sur le littoral,
sur la Durance



Expédition
MED



Des Festivals éco
responsables



Enjeux de la pollution plastique en région

LA POLLUTION PLASTIQUE

à l'échelle de la région sud



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



La Pollution Plastique à l'échelle de la Région Sud

70 à 80% des déchets marins sont
d'**origine terrestre (1)**



80 à 85 % des déchets retrouvés sur les plages
sont en **plastique (2)**



72% des déchets marins flottants et échoués sont des
emballages alimentaires et liés au tabac (3)

1, 2 : *Plastiques et Océans dans le contexte de l'économie circulaire*, F. Galgani (IFREMER) et S. Sargent (IFREMER/CLORA), page 2, 16 avril 2019

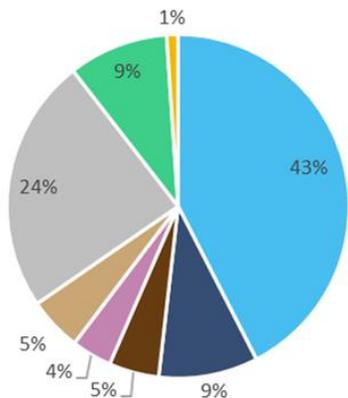
3 : Données issues de Remed à l'échelle de la région Sud, depuis avril 2018 sur 99 ramassages

Pourcentage du volume par matériau des déchets ramassés

données accumulées sur ReMed depuis 2017

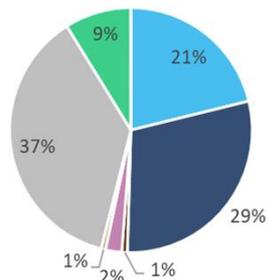
Le plastique largement représenté

Tous milieux confondus
526 ramassages, 272 m³ au total

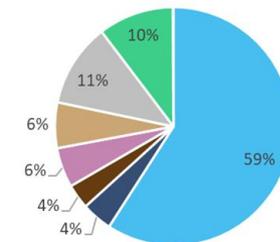


des proportions différentes selon les milieux

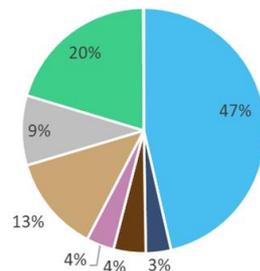
Mer
64 ramassages, 54 m³



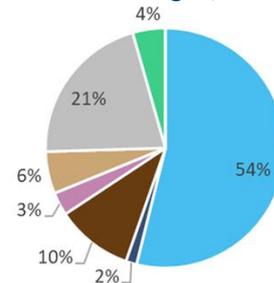
Littoral
320 ramassages, 104 m³



Zones urbaines
52 ramassages, 38 m³

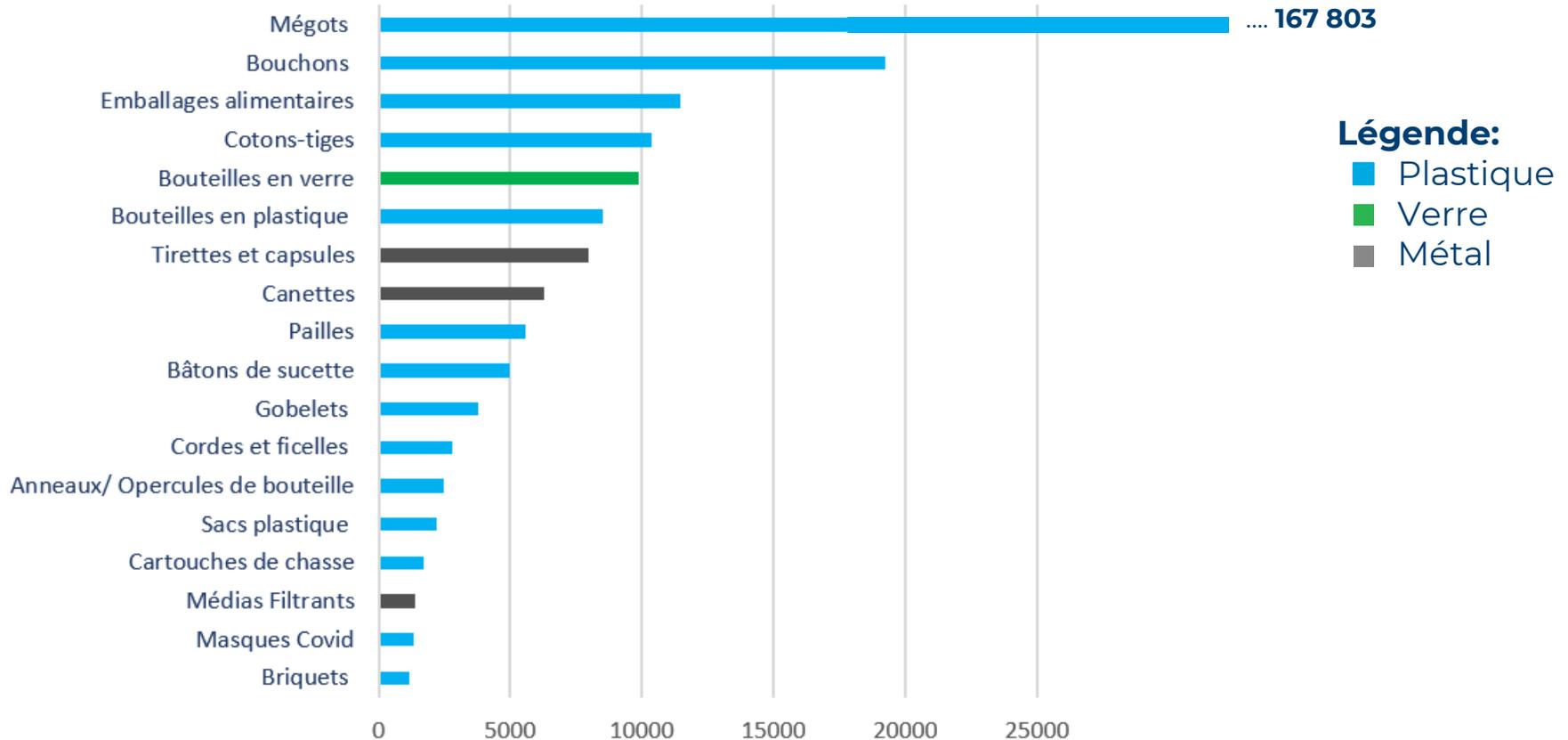


Lacs et cours d'eau
31 ramassages, 30 m³



Top des déchets les plus retrouvés

données tirées de **207** ramassages de niveau 3 et 4, dont **83%** sur le littoral



Impacts des déchets abandonnés

Impacts sur la vie marine

Impacts physiques, chimiques

- Enchevêtrements
- Ingestions
- Asphyxie des fonds marins
- Diffusion de polluants chimiques

Impacts sur l'humain

Impacts sanitaires, psychologiques, économiques,..

- Blessures
- Transmission de virus
- Eco-anxiété
- Manque à gagner tourisme/pêche



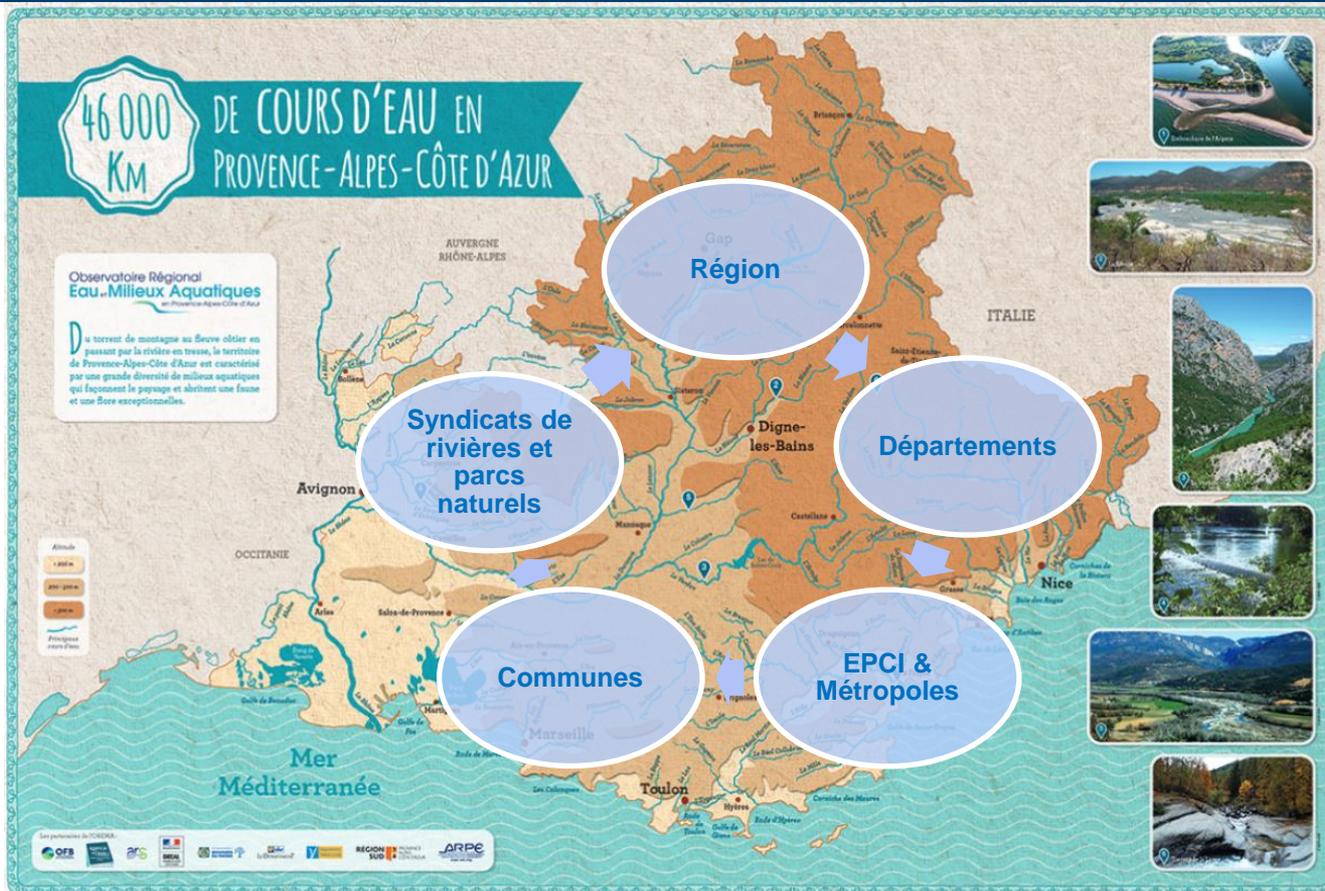
Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer en région sud



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



L'ensemble des échelles territoriales concernées



Des compétences territoriales à forts enjeux

→ Des compétences spécifiques, complémentaires et/ou transversales



La planification (SRADDET / PRPGD)

La gestion des routes

La prévention des déchets (PLPMDA)

L'assainissement et le pluvial

La restauration collective

Les espaces verts et terrains de sports

Les autorisations d'occupation du domaine publics

La voirie

L'aménagement

La commande publique

L'exemplarité interne

Le tourisme

La culture

Etc.

Question n°1

Quel est le frein principal que vous rencontrez actuellement pour diminuer votre impact en tant que collectivité sur les pollutions plastiques (manque de temps, manque d'effectifs, manque d'outils, manque de budget disponible...) ?



Outils régionaux

Les outils régionaux pour lutter contre les déchets abandonnés sur votre territoire



ReMed ZÉRO PLASTIQUE



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



Plateforme collaborative ReMed

ReMed

ZÉRO PLASTIQUE

Charte “Zéro Déchet Plastique” et/ou
“Plages sans déchets plastique”

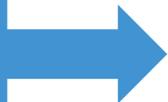


Plateforme collaborative ReMed

ReMed

ZÉRO PLASTIQUE

DIAGNOSTIC INITIAL
De la présence des déchets abandonnés sur votre territoire



ENGAGEMENT POLITIQUE
Pour lutter contre les déchets plastiques à travers les compétences territoriales
Construction et déploiement d'un **plan d'action**



ÉVALUATION DU RÉSULTAT
Des actions mises en oeuvre sur les déchets abandonnés



La plateforme collaborative **ReMed** ZÉRO PLASTIQUE



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

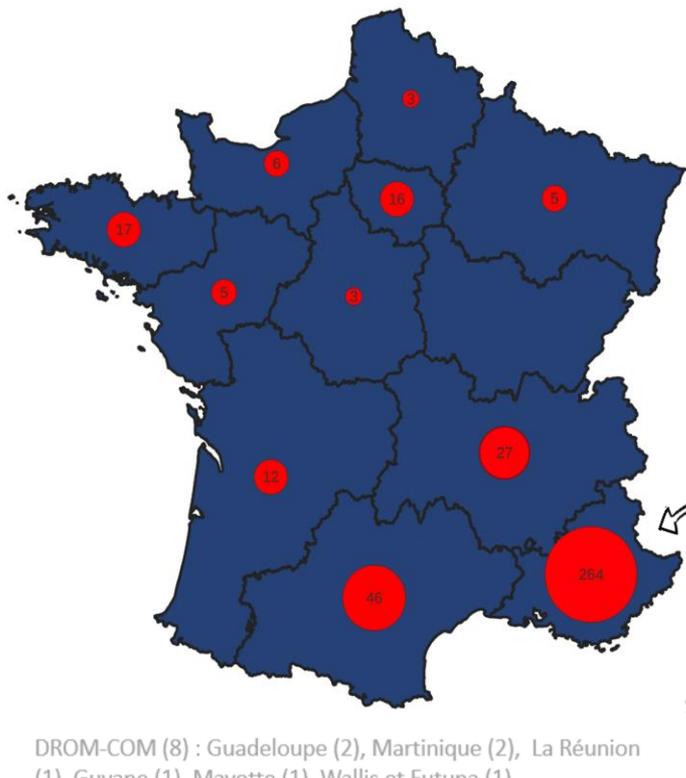




La plateforme ReMed est pensée et coordonnée par l'association MerTerre, co-conçue avec le Muséum national d'Histoire naturelle et financée par la Région SUD Provence Alpes-Côte d'Azur et le ministère de la Transition écologique.

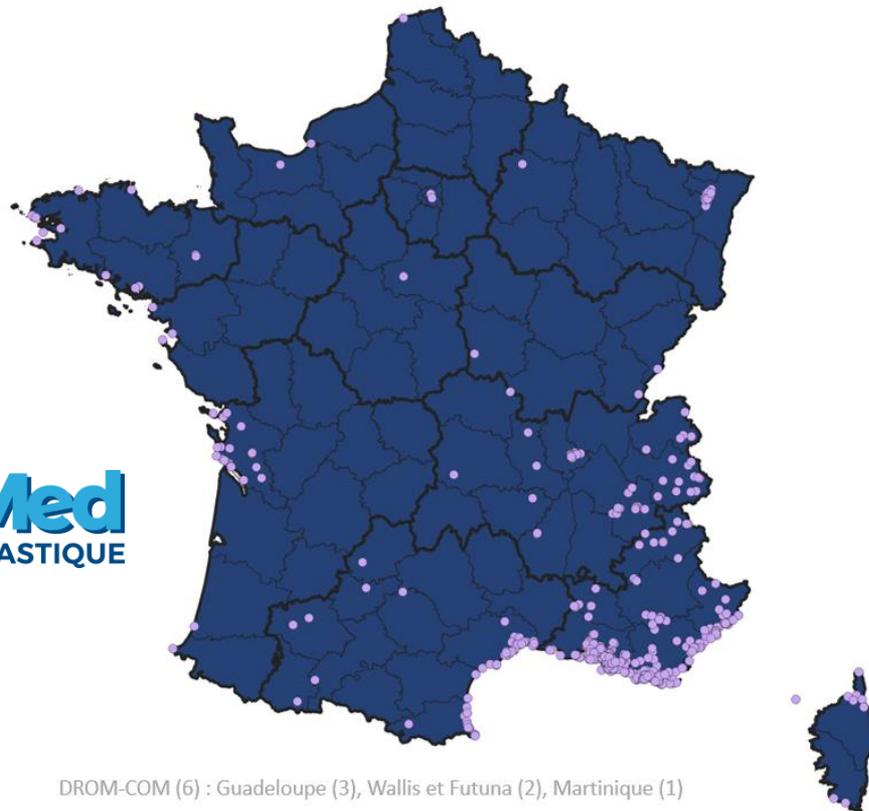
- **par MerTerre avec recueil des besoins**, soutenue par la Région Sud, le MTE et co-développée avec le MNHN.
- **Gouvernance et coordination horizontale**
- **Des comités de pilotage à l'échelle nationale et régionale** avec les co-pilotes, le comité scientifique, le MTE, la Région Sud et des partenaires du projet
- **Un comité scientifique** constitué d'experts reconnus au niveau national et international

Structures inscrites par région



DROM-COM (8) : Guadeloupe (2), Martinique (2), La Réunion (1), Guyane (1), Mayotte (1), Wallis et Futuna (1)

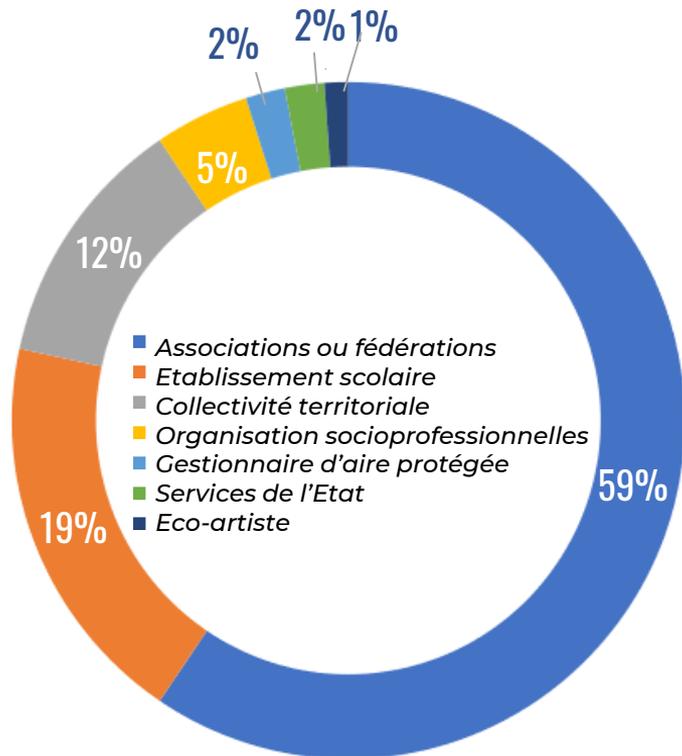
Répartition des ramassages



DROM-COM (6) : Guadeloupe (3), Wallis et Futuna (2), Martinique (1)

ReMed
ZÉRO PLASTIQUE

Typologie des structures inscrites



264

structures inscrites



890

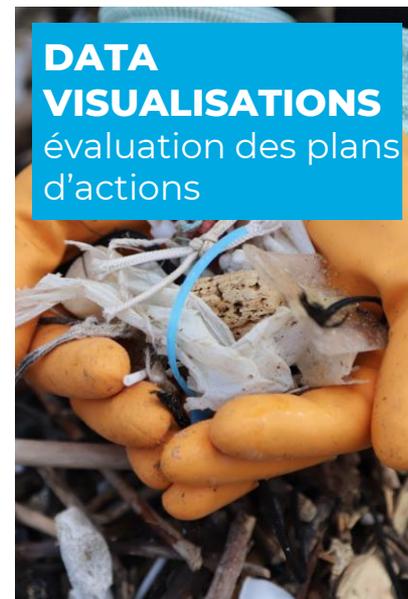
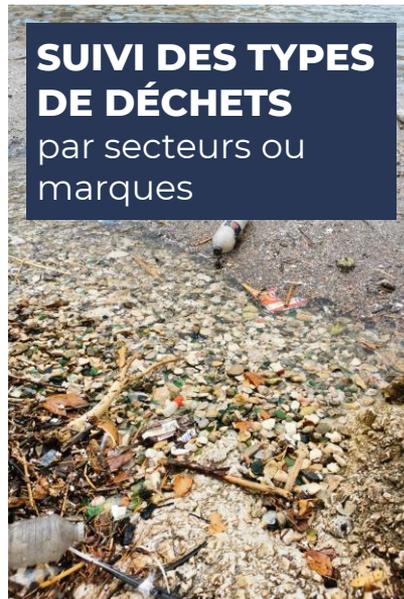
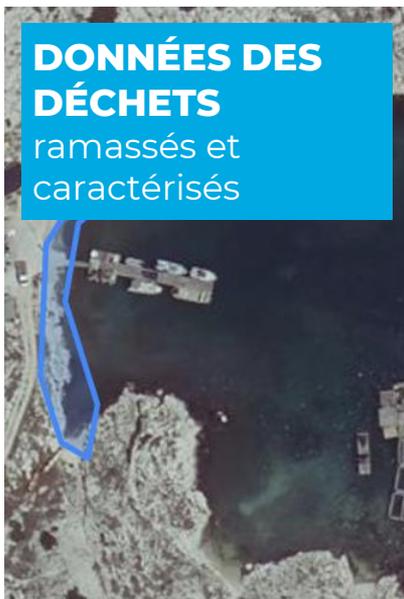
ramassages depuis 2017



826 m³

de déchets sauvages collectés

→ Un outil de **diagnostic**, de **création** et d'**évaluation** des plans d'actions



Collectivités territoriales et syndicats mixtes inscrits

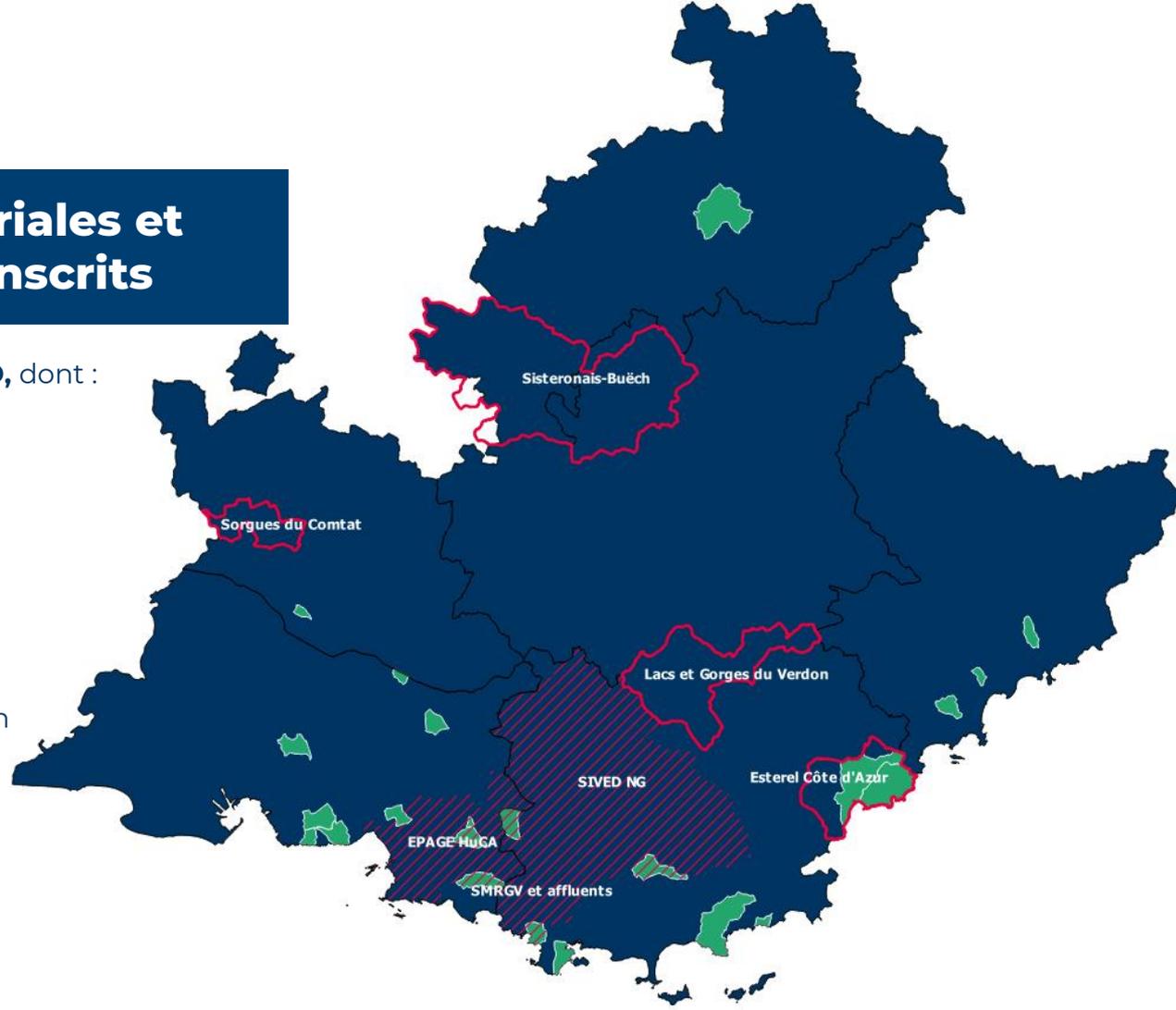
30 collectivités inscrites en région SUD, dont :

23 communes

4 communautés d'agglomération

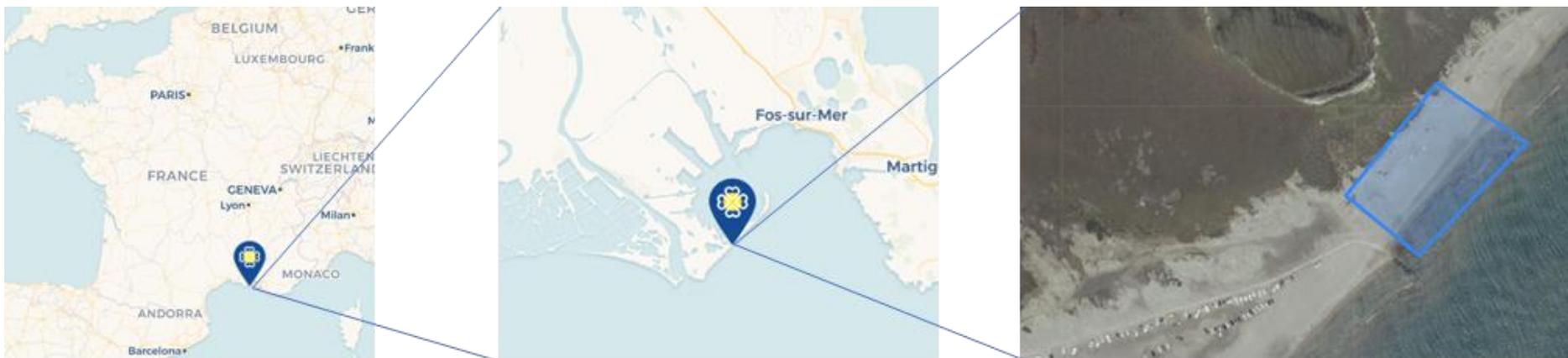
3 syndicats mixtes

-  Communauté d'agglomération
-  Commune
-  Syndicat mixte



Diagnostic initial : quelles informations issues des données de ramassage ?

Plage Napoléon : 23 ramassages entre 2017 et 2022 (déchets échoués).



1 369 L

de déchets collectés
depuis **2017**



169 Kg

de déchets pesés
depuis **2017**



42 000

déchets comptés
depuis **2017**



23

événements
depuis **2017**



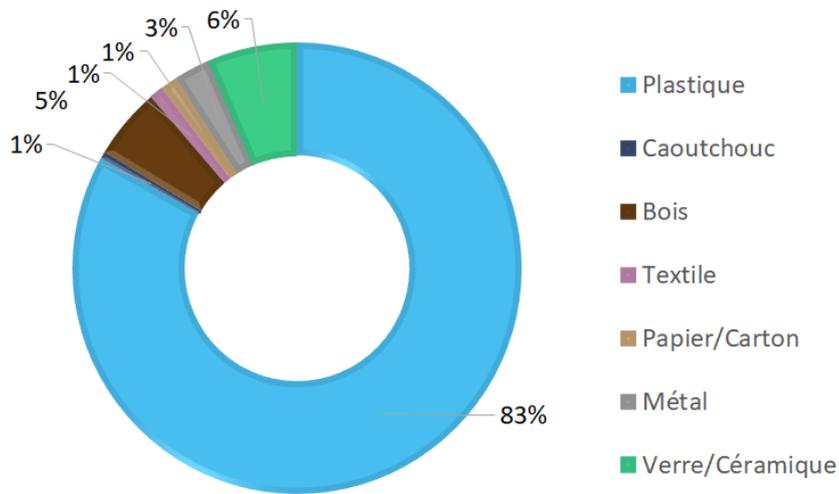
110

participants aux événements
depuis **2017**

PLAGE DE NAPOLÉON

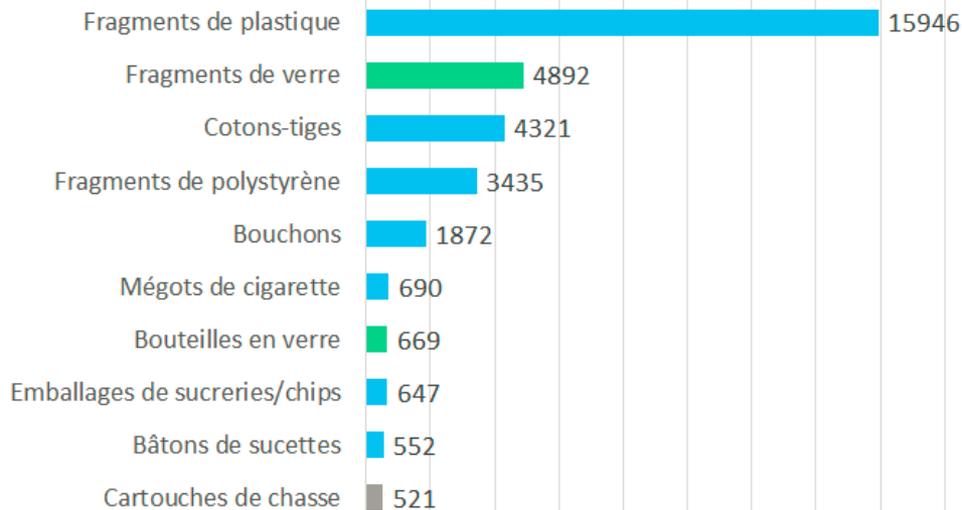
% par matériau en volume

23 ramassages, 1340 L au total



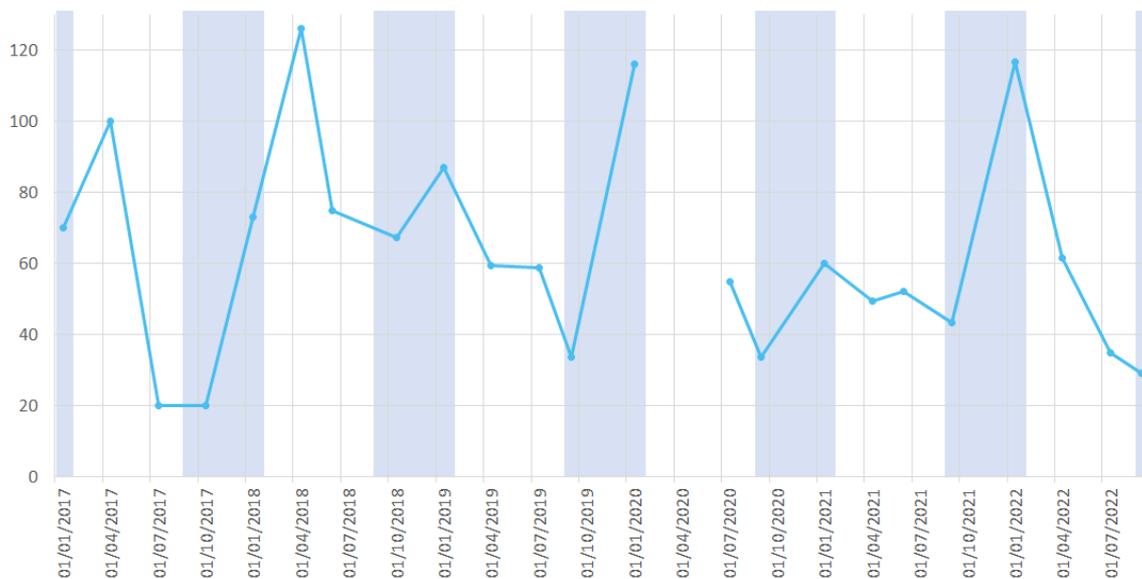
Top 10 des déchets

23 ramassages



Influence des pluies sur les échouages de déchets

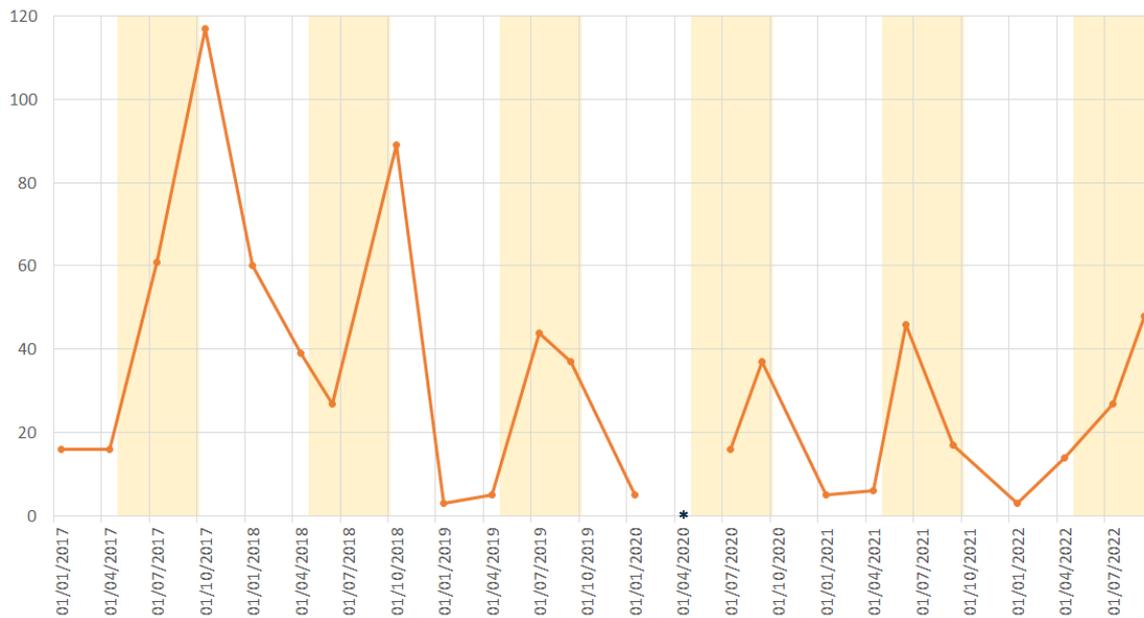
Volume total de déchets ramassés par relevé, 23 ramassages, 1369 L



Septembre - janvier : précipitations maximales (60% des pluies annuelles) - source : meteofrance

Influence de la fréquentation touristique sur la présence de mégots

nombre de mégots ramassés par relevés, 23 ramassages



■ Saison touristique (mai-octobre)

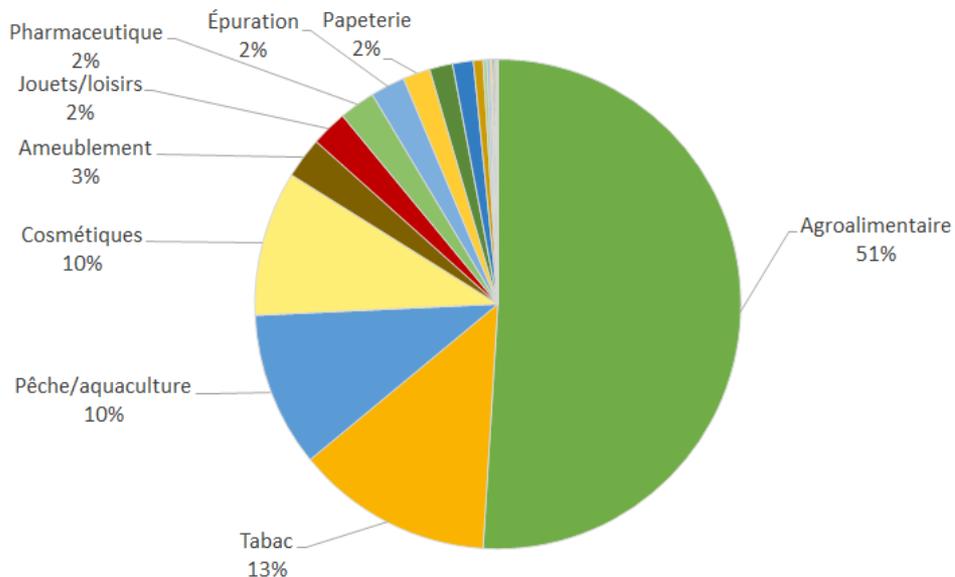
*ramassage d'avril 2020 rendu impossible pour cause de confinement

Plage de Pomègues

données issues de 4 ramassages réalisés en 2022

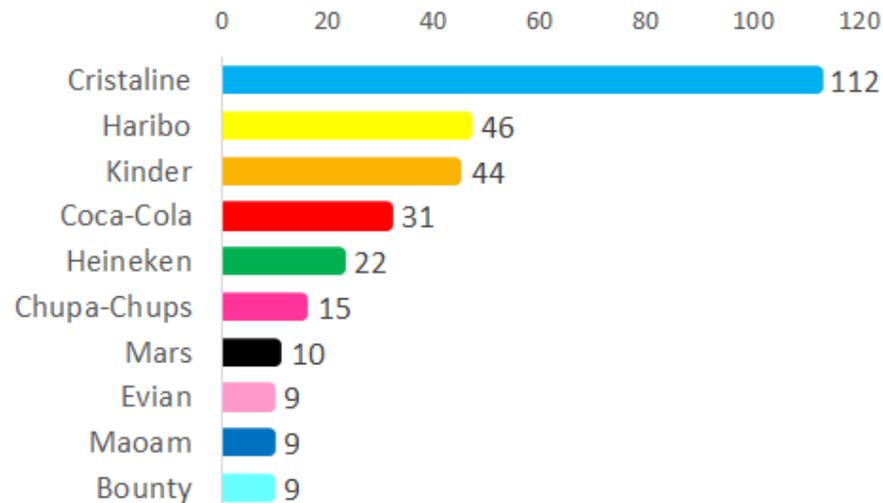
% du nombre de déchets ramassés par secteurs économiques

(sur 30 996 déchets ramassés)



Top 10 des marques

(sur 422 déchets avec marques identifiables)



Autres secteurs concernés (< 2 %) : BTP, caoutchouc, armement, textile, agriculture, pétrochimie, produits d'entretien, électronique, métallurgie, automobile, plaisance, informatique

Comment obtenir un diagnostic des déchets abandonnés sur votre territoire avec l'outil ReMed?

1. Identifier les acteurs impliqués dans l'acquisition de données

services techniques de nettoyage, associations, établissements scolaires, etc.



2. Définir la méthode d'acquisition des données

avec les acteurs impliqués



4. Analyser les données acquises (datavisualisations, cartographie, etc.) et ainsi connaître les caractéristiques des déchets abandonnés

types, quantités, zones d'accumulation, origines géographiques, facteurs socio-économiques, etc.



3. Utiliser ReMed pour visualiser et exploiter les données acquises

par l'ensemble des acteurs

Questions n° 2 et 3

- ✓ **Utiliserez-vous ReMed pour faire un diagnostic sur votre territoire?**
- ✓ **Quel serait le frein majeur à l'utilisation de cet outil pour une collectivité (chronophage, inadapté, manque d'informations, autre ...) ?**

ARBE

PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ
ET L'ENVIRONNEMENT



Mission d'animation zéro déchet plastique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Accompagner les acteurs en région pour diminuer les
pollutions plastiques



MEMBRES ASSOCIÉS



MEMBRES PLENIERS



L'ARBE en bref



Aider les territoires à mettre en œuvre des actions en faveur de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité

Opérateur principal et animateur du collectif régional Biodiversité et de son comité de financeurs

Accompagner les collectivités

Informier et former les acteurs

Améliorer et valoriser les connaissances

Animer des réseaux d'acteurs professionnels



MEMBRES ASSOCIÉS



MEMBRES PLENIERS



La mission régionale de l'ARBE



Depuis AVRIL 2019
Animation **Charte régionale**
« zéro déchet plastique »

Depuis SEPTEMBRE 2020
Expérimentation animation régionale
Charte nationale
« pages sans déchet plastique »

Depuis JANVIER 2021
Animation régionale
zéro déchet plastique



Plan climat & Plan prévention et gestion des déchets
Programme Zéro déchet plastique
en Méditerranée en 2030



Plan Biodiversité
« Objectif zéro plastique rejeté dans les océans d'ici 2025 »





- ◆ Les collectivités locales et les EPCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - ◆ Les entreprises
- ◆ Les établissements scolaires [en tant que partenaires] :
 - ◆ Les associations
- ◆ Les gestionnaires d'espaces naturels et de milieux aquatiques



La mission régionale de l'ARBE



280 signataires en novembre 2022

88 partenaires

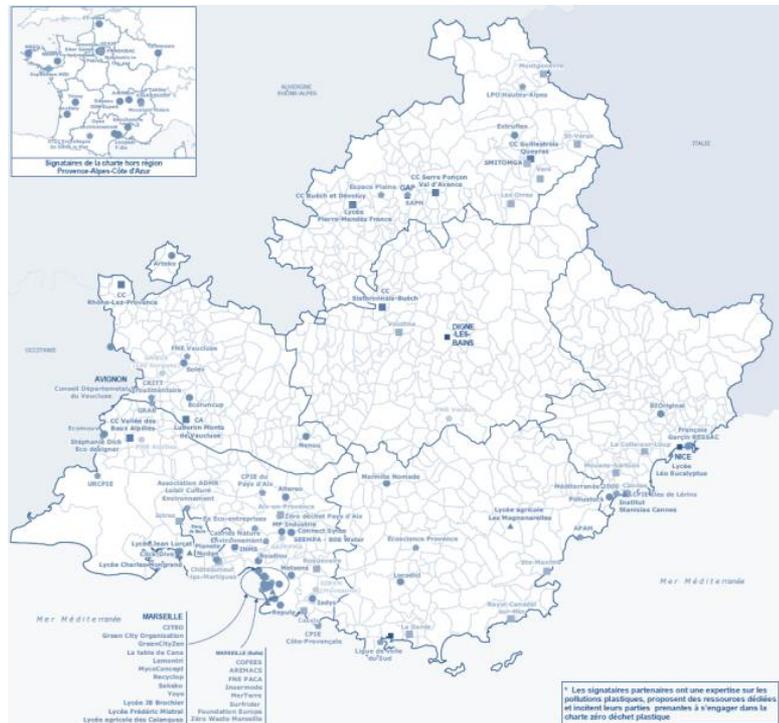
82 entreprises

100 collectivités et EPCI

10 établissements scolaires

Accéder à la liste exhaustive des signataires :

<https://www.arbe-regionsud.org/8357-liste-des-277-signataires-engages-et-cartographies-regionales.html>





Espace ressources ZDP – Site ARBE : <https://www.arbe-regionsud.org/293-zero-dechet-plastique.html>



► Un guide



<p>FICHE 1 PLAN D'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Établir un plan d'actions adapté à son territoire et mobiliser ses parties prenantes. 	<p>FICHE 2 ACHATS PUBLICS</p> <ul style="list-style-type: none"> ► La commande publique un levier essentiel pour diminuer les pollutions plastiques sur le territoire.
<p>FICHE 3 EXEMPLARITÉ INTERNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Supprimer/mieux gérer les déchets plastiques dans la collectivité. ► Supprimer les plastiques à usage unique dans les fournitures de bureau. ► Supprimer les plastiques à usage unique des pauses-café et déjeuner. ► Mettre en place le tri des déchets plastiques dans les bureaux. 	<p>FICHE 4 ÉCO-MANIFESTATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Supprimer/mieux gérer les déchets plastiques dans les manifestations sportives et culturelles du territoire.
<p>FICHE 6 ESPACES VERTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Supprimer les pollutions plastiques issues des espaces verts et des terrains de sport. 	<p>FICHE 5 RESTAURATION COLLECTIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Supprimer les conditionnements en plastiques dans la restauration collective et le portage des repas à domicile.
<p>FICHE 8 VOIRIES ET RÉSEAUX D'EAU</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Supprimer les pollutions plastiques sur la voirie et dans les réseaux d'eau (assainissement et pluvial). 	<p>FICHE 7 PLPDMA ET PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Inclure la diminution des pollutions plastiques dans le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et le plan climat-air-énergie territorial (PCAET).
	<p>FICHE 9 MILIEUX NATURELS</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Supprimer les pollutions plastiques dans les milieux naturels, les rivières et la mer.

Infox
 Stop aux idées reçues
 et aux "fausses" solutions !

Stop aux idées reçues 21

Éviter les "fausses" solutions :
 4 règles d'or à respecter 29





► Identification et valorisation d'initiatives et démarches exemplaires



Initiatives exemplaires 2021
du plan d'actions zéro déchet plastique

Saint-Cyr-sur-Mer (83)



Nombre d'habitants	11 580 habitants	
Intercommunalité d'appartenance	Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume	
Elu.e et technicien.ne référents	Hélène ETCHANCHU Conseillère municipale transition écologique	Harold DREVET Chargé de mission Développement Durable
	helen.etchanchu@saintcyrurmer.fr	
	h.drevet@saintcyrurmer.fr	

Le point de vue d'Hélène ETCHANCHU, conseillère municipale transition écologique

« La démarche zéro déchet plastique nous aide à structurer une politique cohérente et globale de zéro déchet qui consiste à réduire notre production de déchets sur la commune. Il s'agit d'une prise de conscience et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs pour trouver des alternatives pertinentes »



Exemples d'actions mises en œuvre	
<p>Objectif 1 : Sensibiliser les acteurs du territoire</p> <p>Sensibiliser et mobiliser les commerçants pour supprimer les plastiques à usage unique</p>	<p>La commune, en partenariat avec le CPIE Côte Provence, a initié en 2020 une démarche de commerces engagés zéro déchet plastique. 13 d'entre eux se sont engagés dans cette démarche.</p> <p>(Nota bene : cette action a été stoppée en 2022)</p>
<p>Objectif 2 : Diminuer l'utilisation des plastiques</p> <p>Supprimer l'utilisation de plastiques dans les espaces verts</p>	<p>La commune a remplacé les bâches et les liens d'attache pour les arbres par des paillages organiques et des liens en toile de jute.</p> <p>Elle a également expérimenté l'utilisation de godets en cartons ainsi qu'en tourbe pour la production florale dans les serres de la collectivité. Cette expérimentation évite la production de 800 godets en plastique par an sur le territoire. Pour ce qui est des plus gros contenants, la commune réutilise des contenants en plastique achetés des années plus tôt.</p>
<p>Objectif 3 : Collecter, recycler, valoriser les déchets plastiques</p> <p>Optimiser le système de collecte et de tri sur les plages</p>	<p>Dans le cadre de sa démarche « Ma plage plus belle sans poubelle », la ville de Saint-Cyr-sur-Mer a décidé depuis juillet 2021, de retirer les poubelles qui étaient présentes dans la bordure des 15 mètres le long de la Promenade Rose. Sur cette zone d'expérimentation de 250 mètres, les petites poubelles jusqu'alors présentes sur le front de mer ont été remplacées par des gros contenants de tri enterrés sur les parkings.</p> <p>Afin que l'action soit mise en lumière et que les usagers puissent être guidés dans leur geste de tri, les contenants ont été équipés d'orfèvres pour les indiquer et des panneaux de fichage ont été installés. Les agents de propreté des plages n'ont pas pour autant disparu. Ils arment les plages avec des pinnettes pour ramasser les déchets diffus et sensibilisent les usagers.</p> <p>La ville dresse un bilan très positif de cette initiative notamment du fait du non-débordement de ces nouveaux contenants comparés aux petites poubelles de tri du front de mer. Ces dernières n'étaient souvent lorsque les agents de propreté avaient fini leur tournée quotidienne.</p>

En savoir plus sur la mission région zéro déchet plastique confiée à l'ARBE
zerodechetplastique@arbe-regionsud.org





Un [annuaire](#) de + 400 « solutions » en ligne prestataires associatifs et privés

- ▶ Valorisation des associations et entreprises engagées
- ▶ 10 segments de marchés représentés



Sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques

[En savoir plus +](#)



Accompagner les professionnels

[En savoir plus +](#)



Diminuer les déchets plastiques dans les réseaux d'eau, les rivières et la mer

[En savoir plus +](#)



Collecter et gérer les déchets plastiques

[En savoir plus +](#)



Supprimer les plastiques en restauration collective

[En savoir plus +](#)



Organiser une manifestation zéro plastique

[En savoir plus +](#)



► Formations, journées d'échanges, sensibilisations, veilles d'infos



Lutter contre les pollutions plastiques pour préserver la biodiversité des montagnes à la mer
La lutte contre les déchets plastiques est devenue un objectif prioritaire pour l'Etat et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

En savoir plus >



Retour sur le webinaire 1h pour comprendre et agir : Comment diminuer les pollutions plastiques par le captage des déchets à la sortie des réseaux pluviaux ?

7 juin 2022 - 13h/14h

En savoir plus >

ARBE



Retour sur le Webinaire : l'élimination du plastique en restauration collective

Webinaire du 11/06/2022 - Organisé par ARBE

En savoir plus >

ARBE



Retour sur les Ateliers départementaux "Réduction des plastiques et des déchets lors des manifestations"

1er trimestre 2021

En savoir plus >



Retour sur le webinaire 1h pour comprendre et agir : « Diminuer les pollutions plastiques grâce à la commande publique, c'est possible ? »

Replay disponible !

En savoir plus >



Retour sur le module de formation "Diminuer les pollutions plastiques à travers les achats publics durables"

3 juin 2021 - 9h-12h30

En savoir plus >



Retour sur le webinaire "stratégie d'achat public de plastiques recyclés"

17 mars 2022 - Organisé par ARBE et AURA-E

En savoir plus >



Retour sur le module de formation "Supprimer les plastiques en restauration collective"

23 novembre 2021 - 9h30/16h - Appel à manifestation d'intérêt: "Restauration collective durable"

En savoir plus >



Retour sur le Webinaire «Journée Régionale des Déchets des Manifestations en Provence - Alpes - Côte d'Azur »

19 octobre 2021 9h30 - 16h00

En savoir plus >



Retour sur la webconférence de présentation du guide "Engager son territoire dans une démarche zéro déchet plastique"

20 avril 2021 14h - 16h30

En savoir plus >

ARBE



Retour sur le webinaire Lutter contre les pollutions plastiques en milieux naturels #1

11 février 2021 - 9h/12h

En savoir plus >

ARBE



Retour sur le webinaire Lutter contre les pollutions plastiques en milieux naturels #2

18 février 2021 9h/12h

En savoir plus >

ARBE

Question n°4

Vous souhaitez vous engager dans un plan d'actions zéro déchet plastique au sein de votre collectivité et être accompagné par l'ARBE, seriez-vous intéressé pour vous engager dans les chartes d'engagement disponibles en région ?



AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ
ET L'ENVIRONNEMENT

Contacts pour en savoir plus

Claire POULIN & Nicolas JAMPIERRE

Chargés de mission zéro déchet plastique

Direction de la Transition écologique des territoires

Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement

c.poulin@arbe-regionsud.org / n.jampierre@arbe-regionsud.org

04 42 90 90 58 / 67



MEMBRES ASSOCIÉS



MEMBRES PLENIERS



Étapes de mise en place d'un programme de surveillance des déchets abandonnés diffus sur votre territoire

ReMed
ZÉRO PLASTIQUE

Analyse des données acquises
diagnostic initial

The diagram consists of three circular nodes connected by a horizontal timeline. The first node is light blue and contains the text 'Analyse des données acquises' and 'diagnostic initial'. The second node is dark blue and contains 'Plan d'action avec hiérarchisation des actions'. The third node is light blue and contains 'Evaluation des actions établies'. Below the nodes is a horizontal arrow pointing to the right, with labels for each step: '1ère année', '2ème année', and 'Années suivantes, jusqu'à ce que les objectifs soient atteints'.

1ère année

Plan d'action
avec
hiérarchisation
des actions

2ème année

Evaluation des
actions établies

Années suivantes, jusqu'à ce que les
objectifs soient atteints

Développement d'actions curatives et préventives

Importance de la mise en relation des acteurs porteurs de solutions via le réseau d'acteurs ReMed et la charte régionale Zéro Plastique



ReMed
ZÉRO PLASTIQUE



Carte des acteurs

Retrouvez tous les acteurs membres du réseau.



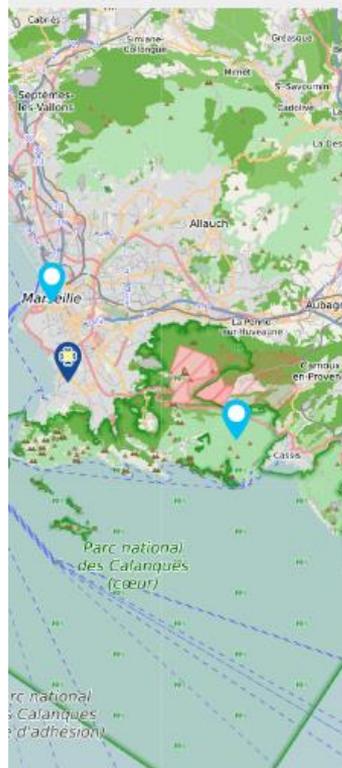
Filtrer par...

CATÉGORIE D'ACTEUR ▾

TYPE D'ACTION ▾

ZONE D'INTERVENTION ▾

réinitialiser ✕



- Association
- Education
- environnement et Développement durable
- Comité d'intérêt de quartier
- Association sportive
- Société nautique
- Club affilié FFESSM
- Autre
- Collectivité territoriale**
- Commune
- Communauté de communes
- Département
- Région
- Établissement scolaire ou d'enseignement**



ADEME

155bis, Avenue Pierre Brossolette, Quartier Plein Sud, Mont métropolitaine, 92120, France
92120 Montrouge

<http://www.ademe.fr>



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Cours de la Chicane, Clermont-l'Hérault, Lodève, Hérault, C 34800 Clermont-l'Hérault

<https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/>



Théâtre La Criée

Quai de Rive-Neuve, Saint-Victor, 7e Arrondissement, Mars métropolitaine, 13007, France
13007 Marseille

<https://www.theatre-lacriee.com/>



Parc naturel marin du golfe du lion

Impasse Charlemagne, Le Jardin aux Fontaines, Argelès-P France métropolitaine, 66700, France
66700 Argelès-sur-Mer

<http://www.parc-marin-golfe-lion.fr>

**ACTEURS ENGAGÉS DANS UNE DÉMARCHE ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE
JUILLET 2021**

Légende

Signataires de la charte « zéro déchet plastique » pilotée par la Région Sud (204)

- Collectivités territoriales et leurs groupements (68)
- Entreprises (64)
- Associations (52)
- Gestionnaires de milieux aquatiques ou de milieux naturels (11)
- ▲ Etablissements scolaires (10)

Signataires de la charte « plages sans déchet plastique » pilotée par le Ministère de la transition écologique et solidaire et l'ADEME (16)

- Communes et leurs groupements (16)

Bassins de vie (SRADDET)

- Alpin
- Azuréen
- Provençal
- Rhodanien

■ Préfecture de région / de département

- limite régionale
- limites départementales
- limites communales

0 10 20 40 Km



Cartographie réalisée dans le cadre de la mission d'animation régionale « zéro déchet plastique »

Pilotée par



Animée par :



Source des données : ARBE - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Date de validité des données : juillet 2021
Fonds de carte : © IGN - BD CARTO / GEOFLA ©
Réalisation : ARBE - juillet 2021



Merci !



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE





Témoignages d'acteurs régionaux



Atelier thématique

Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ?

15/11/2022



Introduction

- Signature des Chartes
- Rôle des Chartes
- Guides et Outils régionaux
- Webinaires et mise en réseau de l'ARBE



Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ?



I. Sensibiliser à la réduction des déchets plastiques

Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ? - 15/11/2022

Sensibilisation des élus et des agents



Création et distribution d'un Guide de l'Agent Écoresponsable



PRÉAMBULE

La Ville de Fréjus et ses agents se sont engagés, dans le cadre du Label « Territoire Engagé pour la Nature » à **réduire leur impact environnemental**: réaliser des économies d'eau et d'énergie, limiter la production d'émissions de gaz à effet de serre, mieux trier et réduire les déchets, etc.

Pour atteindre ces **objectifs communs**, chaque agent communal est en capacité d'agir à travers des **écogestes** simples et accessibles à tous!

Un écogeste est un geste simple et banal de la vie de tous les jours que chacun de nous peut faire afin de diminuer la pollution et améliorer son environnement.

COMMENT ÊTRE FACILEMENT UN AGENT ÉCORESPONSABLE? SUIVEZ LE GUIDE!

Le « Guide de l'Agent Écoresponsable de la Ville de Fréjus » a été conçu pour devenir le **point de départ** de la mise en place de « bonnes habitudes ».

Ce guide a été élaboré grâce aux suggestions et aux thématiques ciblées par le groupe de travail « **Fréjus durable** », organisé par la Ville de Fréjus, qui a réuni plusieurs agents communaux désireux de réfléchir aux problématiques environnementales et économiques actuelles ainsi qu'aux solutions existantes.



Ce guide a pour objectif d'**informer et de conseiller les agents communaux** de la Ville de Fréjus sur les pratiques à adopter au sein de leur environnement et de leur espace de travail: que ce soit par exemple au niveau de la gestion de l'eau et de l'énergie, des déplacements, du tri et de la réduction des déchets, ou encore du bien-être au bureau. **Tous ces petits écogestes sont essentiels pour faire la différence sur le long terme**: ils permettront d'aller vers l'évolution positive des mentalités sur ce qu'il est possible d'accomplir à l'échelle de chacun.

Guide de l'agent écoresponsable de la Ville de Fréjus 3

LES DÉCHETS

LE SAVIEZ-VOUS ?

- ▶ À Fréjus, le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV) œuvre à l'amélioration de la valorisation des déchets
- ▶ Un salarié passe en moyenne 200 jours par an au travail et y produit environ 130 kg de déchets
- ▶ 5 zones d'accumulation de déchets dans l'océan → la plus grande équivaut à 6 fois la France
- ▶ 830 litres de pétrole épargnés grâce au recyclage d'une tonne de plastique
- ▶ Pour le World Cleanup Day 2021 organisé par la Ville, 4400 litres de déchets sauvages ont été ramassés par 250 bénévoles

ÉCOGESTES

- **Trier ses déchets** selon les différents bacs existants, au bureau comme à la maison
- **Réduire ses déchets** au bureau: en privilégiant par exemple l'utilisation d'un trombone plutôt que d'une agrafe, en réutilisant les chemises en plastique et classeurs usagés en bon état, etc.
- **Utiliser de la vaisselle lavable et réutilisable** (assiette, tasse, gourde, etc.) pour la pause du midi et les pauses-café
- La **règle des 5R** permet d'adopter des **petits gestes** à l'origine d'une nouvelle routine de consommation consciente et responsable:
Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre

10 Ensemble, adoptons les bons gestes

Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ?



Rencontre des élus et des agents



World Cleanup Day 2022

- Participants : 400 personnes
- OM - Non recyclable : 231 kilos récoltés
- Emballages - Papier : 220 kilos récoltés
- Verre : 145 kilos récoltés
- Encombrants : 670 kilos récoltés
- Mégots de cigarettes : 60 000 mégots récoltés

Plus d'1,2 tonne de déchets sauvages récoltés et 60 000 mégots



Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ?

Sensibilisation des citoyens

Sensibilisation des citoyens



Opération Ici commence la mer



Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ?



Fréjus

Des vidéos pour comprendre

- Tag géant "Ici commence la mer" : <https://www.youtube.com/watch?v=nOpjn4HtigY>
- Ici commence la mer, ne rien jeter ! : <https://www.facebook.com/ville.frejus/videos/ici-commence-la-mer-ne-rien-jeter-/2930710020522687/>

Sensibilisation des scolaires



Matinée Citoyenne de Collecte de Déchets 2022



Concours-Vidéos Inter-collèges



Opérations de sensi-collecte dans les écoles



Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ?



II. Mettre en oeuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques

Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ? - 15/11/2022

Mettre en oeuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques



Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables en interne : ecocups + travail à mener en 2023 avec les écoréférents



Suppression du plastique dans la restauration collective des établissements municipaux recevant du public (crèches, écoles)



Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements organisés dans l'espace public et notamment sur les plages



Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ?



III. Gérer les déchets plastiques produits

*Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils
régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les
déchets sauvages ? - 15/11/2022*

Intégrer la problématique des déchets plastiques dans les démarches territoriales existantes



Intégration de la thématique dans un plan d'action global (PLPDMA) avec Estérel Côte d'azur Agglomération (ECAA)



Adaptation de la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles



Développement d'un nettoyage raisonné et formation du personnel chargé de l'entretien des plages au nettoyage manuel ou raisonné des plages.



Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ?

Diminuer les pollutions plastiques en milieux naturels issues des eaux pluviales



Opération "Ici Commence la Mer !"



Installation de pièges à macrodéchets avec ECAA sur le territoire avec tri et caractérisation



Installation de cendriers ludiques à certains points-clés

Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ?



Pourquoi Fréjus s'engage dans les Chartes ?

Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ? - 15/11/2022



Pourquoi Fréjus est inscrite sur la Plateforme Remed ?

Atelier thématique - Comment bien utiliser les outils régionaux pour lutter contre ces pollutions plastiques et les déchets sauvages ? - 15/11/2022



Merci de votre attention



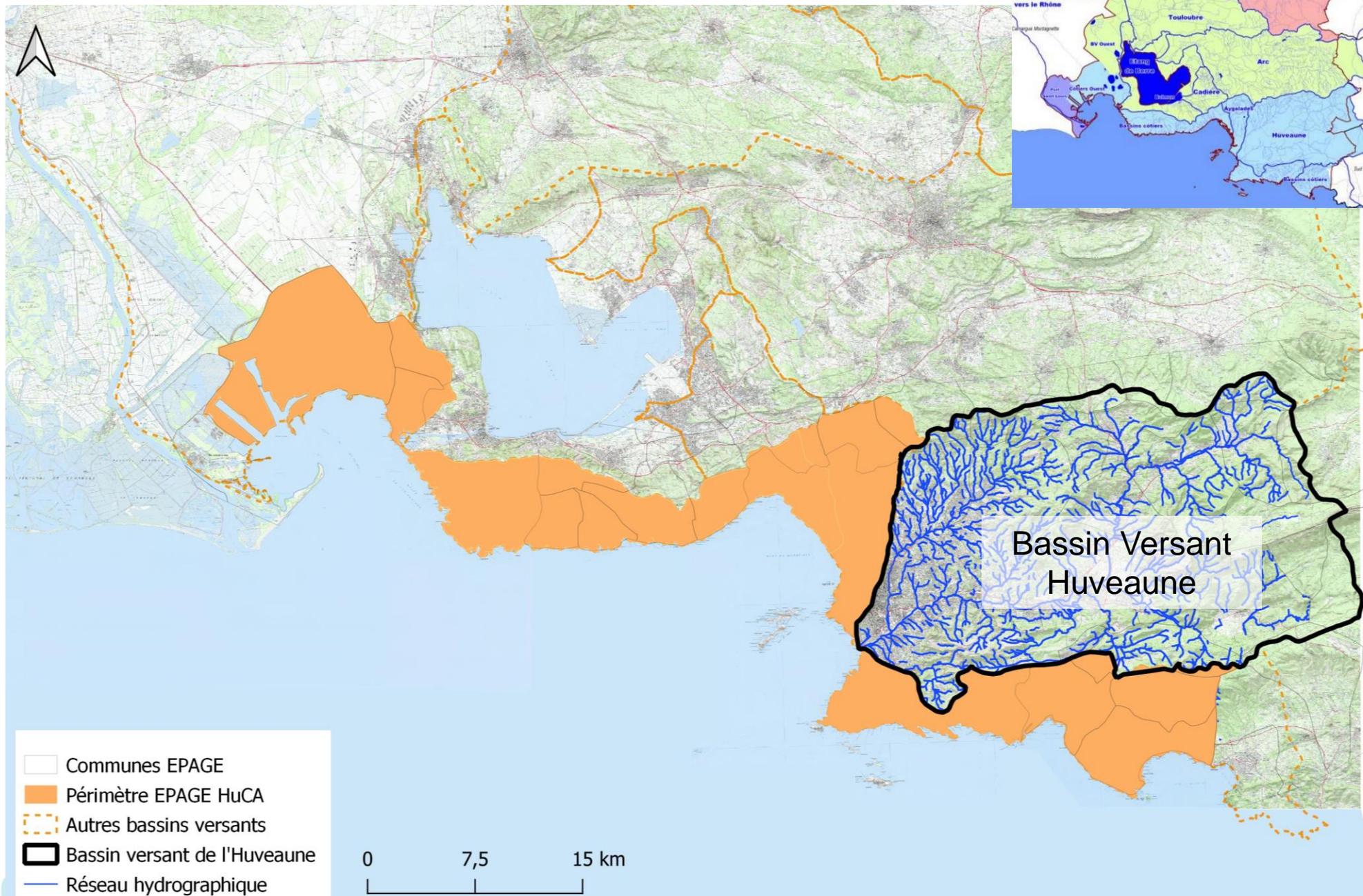
EPAGE HuCA – Huveaune-Côtiers-Aygalades



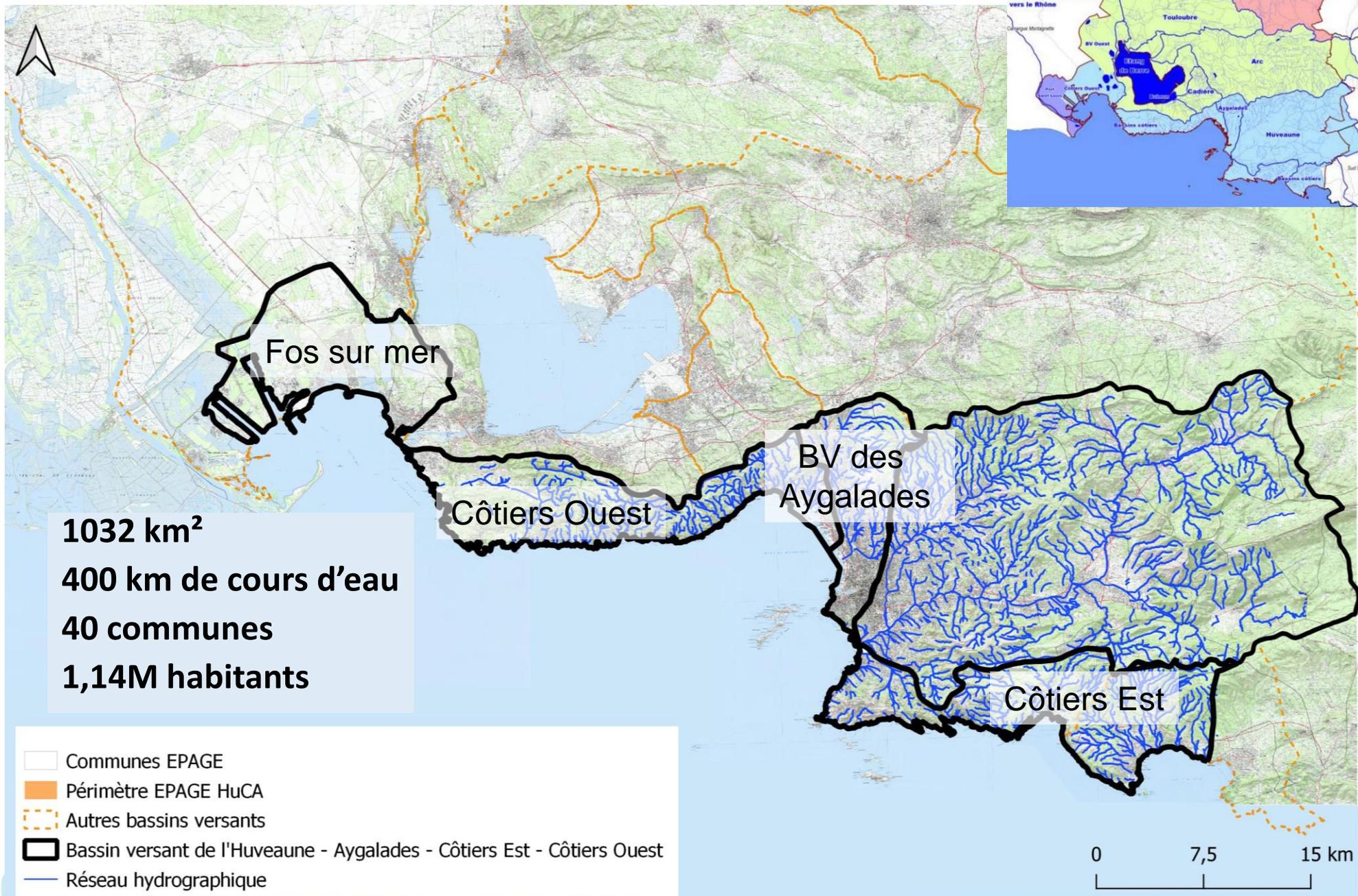
Retour d'expérience sur les outils disponibles pour lutter contre la pollution plastique en cours d'eau

sensibiliser **ensemble** préserver améliorer agir

Le SMBVH vers l'EPAGE HuCA (Huveaune-Aygalades-Côtiers)



Le SMBVH vers l'EPAGE HuCA (Huveaune-Aygalades-Côtiers)



TERRITOIRE

- 40 communes
- 2 départements :
Bouches-du-Rhône et Var
- Plus de 1,15 millions d'habitants
- 1 032 km² - 400 km de cours d'eau
ou axes d'écoulements



▭ Limite du périmètre de l'EPAGE HuCA
▭ Bassins Versants
Cours d'eau
— Principaux
— Secondaires
Intersection
■ Métropole Aix-Marseille Provence
■ Communauté d'Agglomération de Provence Verte
■ Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
(Non membre de l'EPAGE mais périmètre d'étude ou d'intervention sous condition)

10 masses d'eau sup. SDAGE





Nombreuses zones de dépôts tout au long du fleuve et de ses affluents.

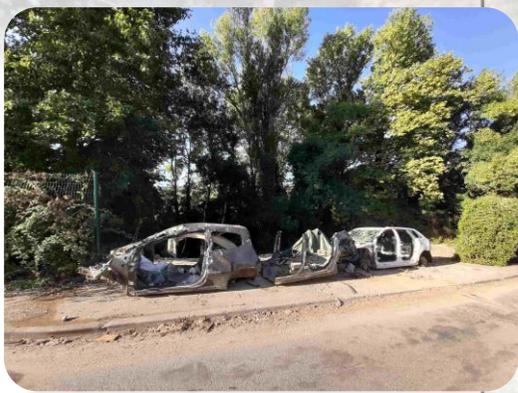
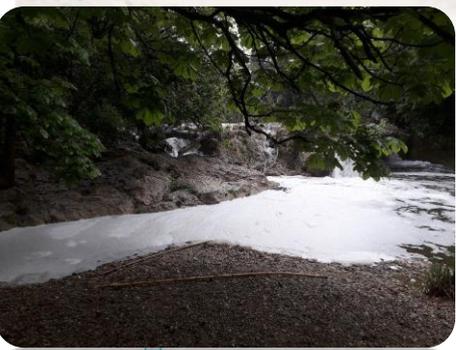
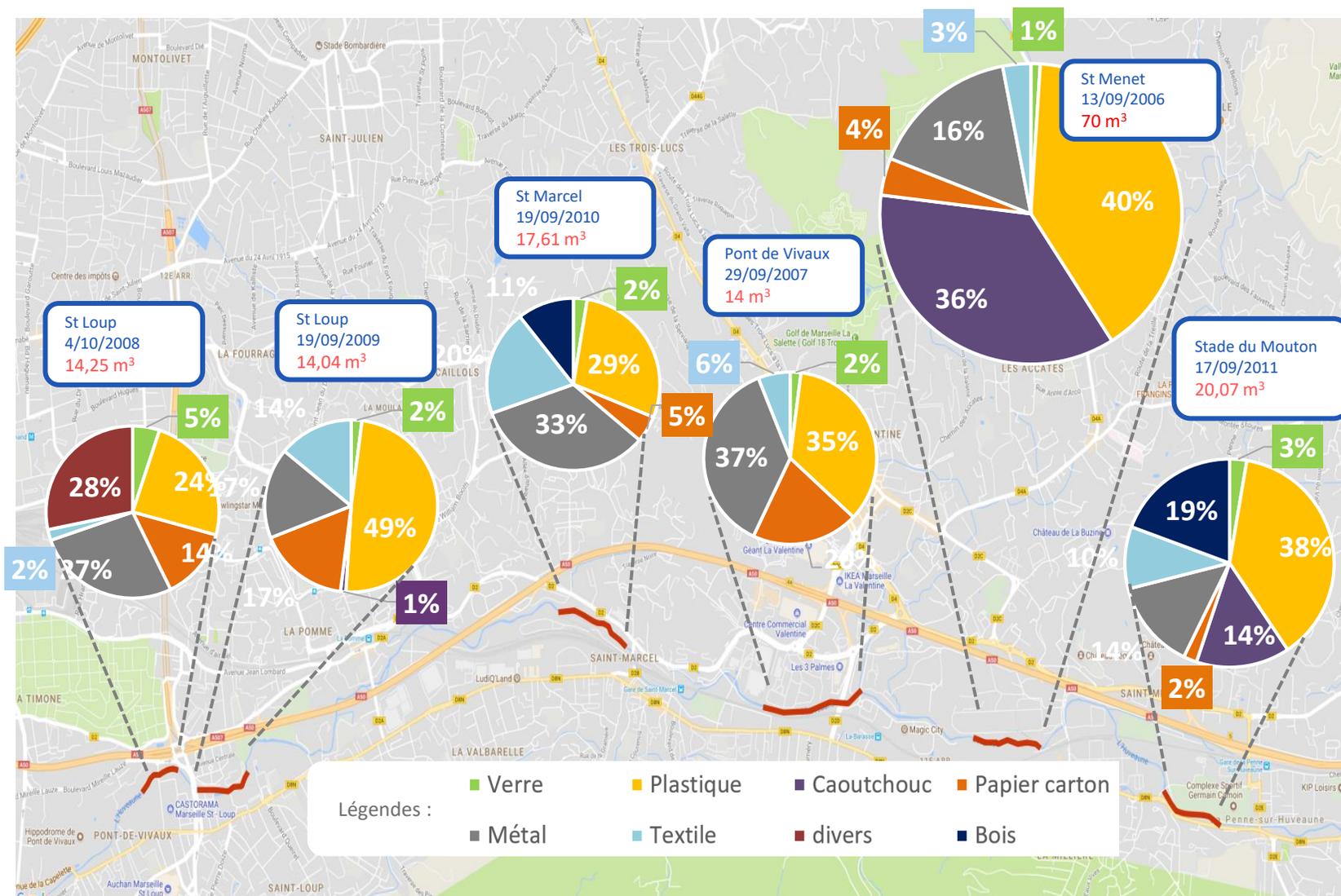


Fig.2 : Cartographie des dépôts de déchets en 2015 : étude ASCONIT/SIBVG



Données issues des nettoyages organisés par Hunamar de 2006 à 2011

Caractérisation effectuée par MerTerre



Vers un plan de réduction d'apport des déchets aux cours d'eau du bassin versant

Contrat de Rivière : objectif 6

Marché de ramassage des déchets volumineux, constituant un risque d'embâcles, et petits déchets (volet esthétique et qualité)

Arrêt du marché de ramassage systématique, considérant qu'il ne constitue pas une solution pérenne sans réduction à la source et sans concertation. Sensibilisation des usagers et riverains sur les responsabilités de chacun.

Elaboration d'une stratégie macrodéchets à l'échelle du bassin versant avec l'assistance de l'association Mer-Terre : élaboration d'un état des lieux sur la problématique et du plan d'actions.

Mise en place d'une action ciblée et curative de terrain dans le cadre d'un nettoyage sur certains secteurs spécifiques visibles du cours d'eau. **30 m³ de déchets ramassés en 2020.** Soutien de la Région dans le cadre de l'appel à projets « zéro déchet Plastique »

2007

2016

2018

2020

2012

2017

2019

2021/2022

Réflexion sur le volet macrodéchets dans le cadre de la définition du Contrat de Rivière et de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education et Formation pour apporter une vision globale sur la problématique.

Coordination et première mise en œuvre de l'opération Huveaune Propre à l'échelle du bassin versant : chaque année, organisation d'une semaine de ramassage sur l'Huveaune et ses affluents visant à la sensibilisation des scolaires et du grand public sur la question des déchets.

Intégration du plan déchets à la phase 2 de Contrat de Rivière.
Opération HP 2019 :

- 30km de cours d'eau
- 2800 volontaires (62 structures)
- 76 m³ de déchets extraits.

Poursuite du plan déchet : sensibilisation, Huveaune propre, ramassage, expérimentation piégeage

L'opération "Huveaune propre" pour marquer l'esprit des jeunes



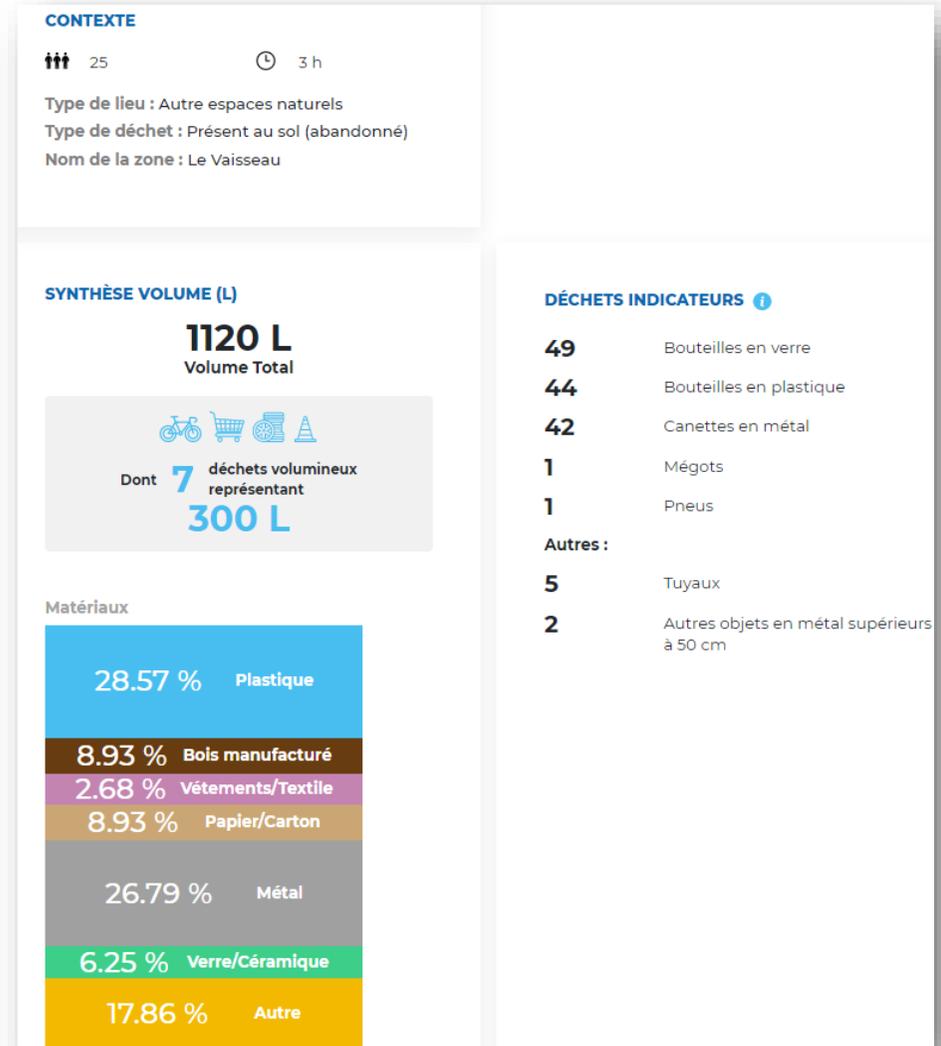
Avantages pour l'EPAGE HuCA :

- Adhésion à une dynamique à plus large échelle
- Intégration à un réseau d'acteurs variés
- Animation de l'ARBE et accès à de nombreuses ressources
- Crédibilisation de notre démarche auprès du public et des élus de notre territoire



Avantages dans le cadre des opérations « Huveaune Propre »

- Outil d'animation fédérateur
- Homogénéisation des pratiques entre acteurs
- Sensibilisation à l'importance de la caractérisation des déchets
- Outil de communication puissant pour les acteurs (bilans automatisés)



Avantages dans le cadre des autres actions du plan déchet Huveaune :

- Homogénéisation des caractérisations de nos différents prestataires
- Suivi facilité de l'évolution des volumes de déchets présents dans le milieu
- Intégration de nos actions au programme Adopt'1 Spot
- Communication et incitation des scolaires et associations à rejoindre le programme Adopt'1 Spot



Axes d'amélioration :

- Faciliter la saisie pour le grand public
- Adapter la plateforme pour que les prestataires puissent saisir les données au nom du gestionnaire

Objectif

Utiliser ReMed comme un tableau de bord de suivi de l'ensemble des actions de notre plan déchets



Merci pour votre attention



sensibiliser **ensemble** préserver améliorer agir

MONTAGNE ZERO DECHET

&

ZERO DECHET SAUVAGE

Mardi 15 novembre 2022



ZéRO
DÉCHET SAUVAGE

ReMed
ZÉRO PLASTIQUE



Pourquoi êtes vous réunis aujourd'hui?

- ★ Qui est Mountain Riders?
- ★ Les caractéristiques cette année
- ★ Les adoptions cette année
- ★ L'utilisation de la plateforme
- ★ MZD en Région Sud cette saison
- ★ Le mot de la fin



Mountain Riders c'est qui ceux là?



10 salariés

8 antennes

80 adhérents

30,000 personnes touchées par nos actions chaque année





Mountain Riders c'est qui ceux là?



Montagne Zéro Déchet



13
destinations déjà
labellisées (février
2022)

10%
des destinations
françaises dans la
démarche

3
le Flocon Vert est
renouvelable tous
les 3 ans

52
ramassages (2021)

2850
volontaires
mobilisés (2019)

7,5
tonnes de déchets
ramassés (2019)

Nos actions éducatives





Notre stratégie Montagne Zéro Déchet

Agir

Ramasser à la source les déchets sauvages en montagne.

Récolter des données et identifier la typologie des déchets ramassés.

Comprendre

Connaître l'importance des gisements de déchets et leurs typologies.

Connaître l'origine des émissions de déchets sauvages.

Réduire

Sensibiliser / éduquer aux déchets sauvages en montagne et sur leur impact.

Sensibiliser / éduquer / accompagner aux principes de l'économie circulaire et au changement de comportement.



1. FORMER POUR RAMASSER

2. CARACTERISER

3. ACCOMPAGNER POUR REDUIRE



Les caractéristiques de cette année

39 caractéristiques de niveau 2

(VS 12 N-1)

La caractérisation est un outil absolument majeur.

C'est devenu « notre » outil.

- Dynamise le programme
- Crédibilise et rassure les décideurs
- Oriente les plans d'actions de réduction





Les caractéristiques de cette année

4 Spots adoptés

Cette année car lancement.

Bien plus à venir l'année prochaine ;-)

Montagne
Zéro Déchet



Séance de lancement Adopt 1 spot
Jeudi 14 avril 2022





MZD en Région Sud

- ★ **8 ramassages inscrits dans la campagne MZD** Arvieux, Gréolières, Orcières, Montgenèvre, Les Orres, Valberg, Vars, Puy St Vincent.
- ★ **1 spot adopté et 1 territoire pilote** : Valberg
- ★ **2 kits MZD à disposition** : Guillestrois Queyras + 1 « volant »
- ★ **1 référent** : Thierry Benauw
- ★ **Intégration de la Région Sud au « Comité de Pilotage » pour une charte nationale MZD.**



On peut aller plus loin!



L'utilisation de la plateforme

Formation des acteurs à l'utilisation de la plateforme ZDS

- ★ Webinaire
- ★ Formation physique
- ★ 1to1

OU Saisie Mountain Riders si « carence » de temps pour les territoires.

2 plate formes complémentaires 😊



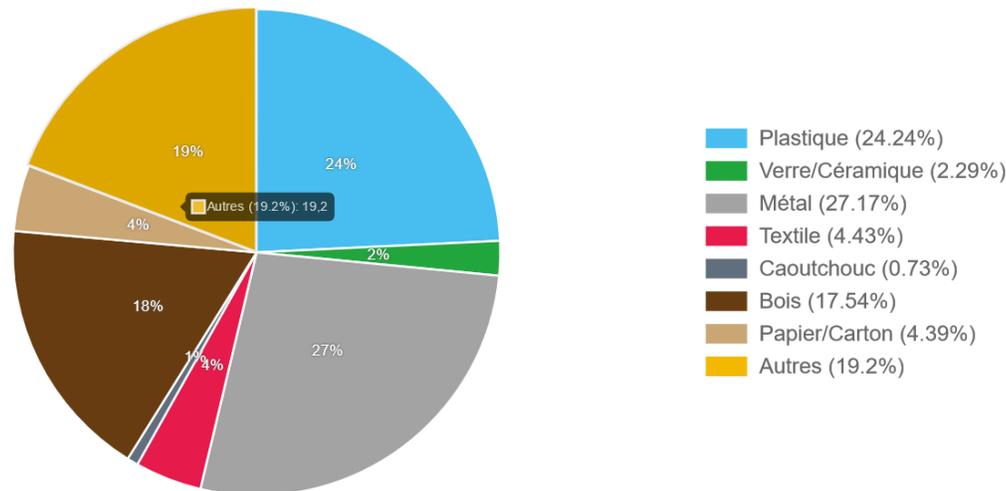


L'utilisation de la plateforme

A améliorer pour la suite :

- ★ Prototyper un livrable « clé en main » fourni à toutes les stations, suite à tous les ramassages qui se baserait sur les données issues de la plateforme.
- ★ Intégrer les « déchets indicateurs montagne » dans la plateforme
- ★ Automatiser la consolidation des données pour faire le bilan des saisons de ramassage.

RÉPARTITION DU VOLUME PAR MATÉRIAU (SUR 66 116 L CONSIDÉRÉS)





Le mot de la fin

Le réseau et les outils
Zéro Déchet Sauvage
sont **absolument essentiels**
à notre stratégie, notre
écosystème et notre objectif.

**Nos actions en Région Sud
peuvent aller plus loin.**



**Une montagne
zéro déchet
en 2030**

MONTAGNE ZERO DECHET

&

ZERO DECHET SAUVAGE

Mardi 15 novembre 2022



ZéRO
DÉCHET SAUVAGE

ReMed
ZÉRO PLASTIQUE



Résultats des quiz



Propos conclusifs

Nos prochains webinaires animés dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE



- **Mardi 13 décembre** Atelier # 41 Producteurs de déchets de chantier et installations de traitement – « **Quels changements concrets pour la gestion des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) en 2023 ?** »
Rencontre avec les éco-organismes de la filière REP PMCB
- **Jeudi 15 décembre** Atelier # 42 « Service Public Déchets - **Comment analyser les coûts de vos marchés de collecte et savoir se comparer aux autres collectivités régionales en régie et en prestation ?** »
- **Mardi 7 février 2023** Atelier #43 « Comment améliorer le **partenariat entre les collectivités et les agriculteurs pour favoriser le retour au sol** de matière organique ? »

A suivre sur les sites web :

- www.ordeec.org
- <https://www.lifeipsmartwaste.eu>
- <https://www.reseau-prec.org/>



Les Contacts Région



- **Chargées de mission Economie Circulaire et Déchets (ZDP)**
dfrequelinsant@mareregionsud.fr
mraynaud@mareregionsud.fr
- **Chef de service Economie Circulaire et Déchets**
vvolland@mareregionsud.fr
- **Equipe Life IP Smart Waste**
adecazenove@mareregionsud.fr
gevrard@mareregionsud.fr
mabadie@mareregionsud.fr
nviziale@mareregionsud.fr



**Merci de votre
attention**